



**CONVENTION COMMUNALE
VALANT OPERATION DE REVITALISATION
DU TERRITOIRE (ORT)
POUR LA COMMUNE D'UGINE**



ENTRE

L'EPCI de la Communauté d'Agglomération ARLYSERE

Représentée par le Président, Monsieur Franck LOMBARD, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 02 février 2023,

La Commune d'UGINE représentée par le Maire-adjoint, Madame Françoise VIGUET-CARRIN, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 06 février 2023,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par le Préfet du Département de la SAVOIE, Monsieur François RAVIER ;
Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain (PVD) donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre. Cette démarche s'inscrit également dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du Plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation et la concertation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations et les habitants.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme.

Ce programme doit permettre aux centralités des territoires ruraux d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, il favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Sur la base des projets de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

À bien des égards, le dispositif Petites Villes de Demain constitue pour Ugine une opportunité permettant de générer l'effet levier nécessaire à la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse, concertée et partagée avec la Communauté d'Agglomération Arlysère.

La commune d'Ugine a souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 20 mai 2021.



Article 1 - La convention valant ORT

La présente convention a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du dispositif d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) au sein du territoire communal d'Ugine. Elle fait référence à la convention cadre dite « Chapeau », signée par les communes d'Ugine et Albertville, cosignée par la communauté d'agglomération Arlysère et par l'État, qui précise les ambitions retenues à échelle Arlysère, l'articulation avec le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Cette convention « chapeau » rappelle les éléments propres aux deux communes engagées, selon les axes thématiques communs et pour partie convergents, affichant les objectifs principaux en matière de revitalisation.

Le contenu de la présente convention est conçu « sur-mesure », par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2022-2027. Elle précise l'ensemble de la stratégie communale, les enjeux du territoire et les actions et projets permettant d'atteindre les objectifs fixés.

La présente convention est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation pour une durée de mise en œuvre entre 2022 et 2027.

La modification des orientations stratégiques et/ou des périmètres ORT devra faire l'objet d'un avenant à la convention.

Article 2 – Le territoire de la commune d'Ugine

Ugine est une commune de 7 356 habitants, elle a une fonction de centralité indéniable pour un bassin de vie de près de 20 000 habitants. Elle est située au cœur d'un territoire de montagne à faible densité de population.

Données INSEE 2019	Arlysère	Ugine
Population totale	61 292	7 096
Variation de la population : taux annuel 2013-2019	0,40 %	0,18 %
Nombre de ménages	28 026	3 405
Nombre d'emplois (salariés et non salariés)	24 380	3 908
Taux d'activité des 15 à 64 ans	76,50 %	74,90 %
Taux de chômage	9,20 %	10,40 %
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en €	22 280	21 330
Taux de pauvreté	11,40 %	13 %
Nombre de logements	44 697	3 975
Taux de résidences principales	62,70 %	85,70 %
Part des propriétaires (pour les résidences principales)	61,10 %	46 %
Taux de résidences secondaires	29,90 %	5,10 %
Taux de vacance	7,40 %	9,30 %
Logements construit entre 1946 et 1990	52 % du parc	64 % du parc



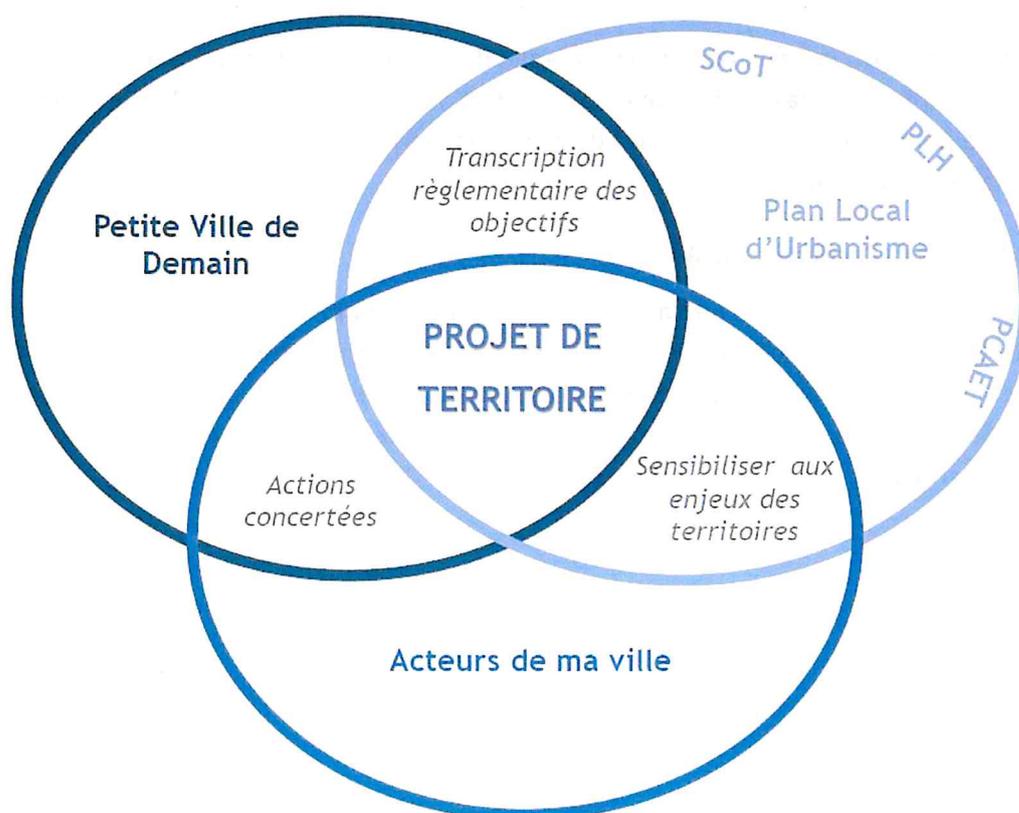
Nous pouvons constater grâce à ces données, que la ville d'Ugine est confrontée à des fragilisations contre lesquelles il convient d'agir :

- Risque d'isolement et de paupérisation d'une population vieillissante,
- Eloignement des services essentiels et des équipements de proximité,
- Erosion de l'activité commerciale et fermeture d'entreprises,
- Vieillessement du parc de logement aujourd'hui inadapté aux attentes des habitants.

Au sein du SCOT Arlysère, la Ville d'Ugine bénéficie d'une position stratégique. Elle est reconnue comme le principal pôle industriel du bassin de vie et réaffirmée comme pôle urbain constitutif du cœur d'agglomération dans l'armature urbaine définie. Cette position lui permet de combiner proximité et efficacité dans le déploiement de politiques publiques ambitieuses.

Article 3 – Le projet de territoire de la Ville d'Ugine

Depuis 2020 et dans le cadre de Petites Villes de Demain, la Ville d'Ugine a amorcé le déploiement d'une stratégie ambitieuse de développement et de renforcement de son attractivité, cette stratégie est le fruit d'un travail de concertation entre les différents acteurs, publics et privés, du territoire.



La Commune d'Ugine est un territoire dynamique qui mobilise l'ensemble des leviers nécessaires à son bon développement. Aussi, afin d'asseoir un projet de territoire partagé et cohérent, la Commune mobilise notamment 3 programmes/plans interdépendants permettant de coordonner les besoins, la prise de décision et les actions :

- Le Plan Local de l'Urbanisme (PLU) instaure le cadre réglementaire en fixant les grandes orientations du développement,
- Petite Ville de Demain (PVD) transcrit les axes réglementaires en actions concrètes et concertées,
- Acteurs de ma ville met le citoyen au cœur du projet de territoire par la mise en place d'action et la sensibilisation aux enjeux de territoire. Le programme Acteurs de ma Ville permet à chaque Uginois de participer à l'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité de la ville. Cette initiative participative permet des échanges constructifs sur des thèmes variés tels que la sécurisation, l'entretien des espaces, les travaux, l'embellissement des quartiers, le bien vivre ensemble.

L'ensemble des programmes/plans présentés ci-dessus permettent d'instaurer un écosystème autour de projet de territoire favorisant un développement règlementé, rationnel et concerté.

La Commune a prescrit, par délibération en date du 20 septembre 2021 la révision générale du PLU ayant pour objectifs, outre la clarification et la modification du règlement écrit de transcrire de façon réglementaire les orientations stratégiques du projet de territoire de la Ville d'Ugine. Cette révision poursuit quatre objectifs majeurs :

1. Soutenir l'activité agricole :

La Commune d'Ugine est forte d'une activité agricole en constante évolution. La présence de deux AOC sur le territoire et son climat montagnard rend le secteur particulièrement attractif. On note depuis quelques années une pression foncière importante sur les terrains agricoles à proximité de la Combe de Savoie. Aussi, le développement des infrastructures nécessaires à l'activité agricole est essentiel au territoire.



2. Accueillir des jeunes ménages :

L'accueil de jeunes ménages sur la Commune permet de dynamiser le territoire. Toutefois, les chiffres INSEE permettent d'entrevoir une dynamique de vieillissement de la population :

	2008	2018	Variation
Ensemble	7 014	7076	+ 0,88%
0 à 14 ans	1211	1168	-3,5%
15 à 29 ans	1194	1086	-9 %
30 à 44 ans	1438	1276	-11 %
45 à 59 ans	1419	1461	+ 3%
60 à 74 ans	1090	1231	+ 13 %
75 ans ou plus	661	854	+ 29 %

De plus, le premier élément du diagnostic du PLH d'Arlysère met en lumière une faible diversité de logements. En effet, la Commune se caractérise par un nombre important de logements sociaux vieillissants et peu attractifs (1353 logements sociaux soit environ 41 % du parc de l'ex-CORAL). Aussi, la Commune souhaite proposer dans le cadre de la révision générale du PLU, une typologie de logements autres que du collectif pour répondre aux besoins des parcours résidentiels des jeunes ménages.

3. Favoriser le développement économique et artisanal au sein des tissus urbains existants :

Le développement de l'activité économique et artisanale au sein du tissu urbain présente de nombreux avantages. En effet, les petits commerces à proximité des secteurs d'habitat permettent de :

- Limiter les déplacements motorisés réduisant ainsi notre dépendance aux énergies fossiles,
- Dynamiser les quartiers,
- Favoriser les consommations locales et les circuits courts,
- Créer des emplois.

Les différentes procédures concomitantes ont permis d'affiner la connaissance du territoire et d'identifier de nouvelles dynamiques qu'il apparaît essentiel de soutenir :

- L'augmentation des demandes concernant le développement d'activité commerciale et/ou tertiaire sur le territoire,
- Une dynamique touristique de plus en plus visible sur le territoire permettant de renforcer le développement économique communal.



4. Valoriser le patrimoine bâti existant :

La Commune d'Ugine est caractérisée par un habitat relativement dispersé sur l'ensemble du territoire et la présence de nombreux hameaux voire de bâtiments isolés. Au regard de cette implantation particulière, le zonage du PLU n'est parfois pas en accord avec la réalité de terrain. Aussi, dans certains cas, la réglementation assignée par le PLU ne permet pas l'entretien/la mutation des bâtiments existants.

La mobilisation des bâtiments existants est un réel levier pour limiter les extensions urbaines et la consommation de terres agricoles naturelles ou forestières.

La procédure de révision générale du PLU en cours permettra à terme de réactualiser les axes de développement de la Commune en requestionnant notamment le scénario démographique, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), les Orientations d'Aménagement et de programmation (OAP), ...

Aussi, les grandes orientations identifiées par le programme Petite Ville de demain seront traduites dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et les différentes pièces du PLU afin de porter un projet de territoire cohérent et partagé par l'ensemble des documents et procédures.

L'ensemble des acteurs et forces vives de la Commune a ainsi travaillé de concert à l'élaboration d'un programme ambitieux et prospectif comprenant des investissements importants, nécessitant des accompagnements spécifiques et un soutien en ingénierie. Ce plan d'action s'articule autour de trois axes :

1. Agir pour l'excellence des services à la population,
2. Agir pour l'environnement et la transition énergétique,
3. Agir pour la compétitivité et l'innovation.

Ces trois axes s'inscrivent parfaitement dans le projet de territoire d'Arlysère, développé plus en détail dans la convention cadre dite « chapeau ».

Les principales actions programmées font l'objet de fiches actions répertoriées en annexe 1. Et renseignées également dans la maquette financière en annexe 2.

L'ensemble de ces projets est au service d'une vision d'ensemble devant servir la poursuite de dynamiques de revitalisation engagées depuis des années.



Article 4 – La stratégie de la ville d’Ugine

AXE 1 : AGIR POUR L’EXCELLENCE DES SERVICES A LA POPULATION

Agir pour qu’Ugine demeure une ville éducative, solidaire et citoyenne, c’est déployer des projets qui contribueront à l’atteinte d’objectifs ambitieux.

Véritable enjeu dans le dispositif Petites Villes de Demain, le développement et l’amélioration des services à la population participent à l’affirmation du centre-bourg et à sa dynamisation. De plus, l’aménagement des espaces publics, la création de circuits de mobilité douce favorisent l’accès aux services et contribuent au bien vivre ensemble.

OBJECTIF 1 : ASSURER LA PROXIMITÉ ET LA QUALITÉ DES SERVICES

Ugine exerce une fonction de centralité dans un bassin de vie de près de 20 000 habitants, l’un des principaux enjeux de cette stratégie est donc de garantir un accès à des services de qualité. Tous les services sont concernés, et l’un des enjeux consiste à trouver l’équilibre entre accès physique et numérique.

La diversité des populations implique des services de qualité répondant aux besoins d’un public de tout âge, de tout mode de vie, afin de permettre à tous de s’approprier la ville. Néanmoins, un des principaux enjeux est de cibler les besoins des jeunes ménages afin de favoriser leur installation sur le territoire.

Parmi les principaux projets alimentant cette stratégie, la création d’une maison France Service au sein de la Mairie pour un accueil unique de proximité des Uginois permet de consolider le centre-bourg de la Commune comme pôle de services à la population.

Le déplacement de l’Éclat de Vie – centre socio-culturel communal (cf FA n°1) devra alimenter cette dynamique pour un accès facilité aux services. L’Éclat de Vie contribue au développement du lien social à Ugine, à travers sa programmation qui, tout au long de l’année, permet à de nombreux Uginois de participer à des ateliers, conférences, sorties en famille, activités sportives et culturelles. Aujourd’hui, le centre socioculturel est trop éloigné du centre-bourg, son déplacement à côté de la Mairie va permettre de favoriser le dynamisme du Chef-Lieu, de ses commerces et contribuera donc directement à son attractivité.

Par ailleurs, la ville a mené un projet d’aménagement et de sécurisation de l’école Pringolliet et de ses abords en 2021 ainsi que la création du restaurant pour le groupe scolaire. En effet, en raison de la baisse globale et continue des effectifs scolaires sur la commune générant des fermetures de classes régulières sur nos groupes scolaires, la Ville a souhaité engager une réflexion, conjointement avec les services de l’Education Nationale, sur le devenir de nos écoles.

De fait, cette réflexion a amené la commune à envisager la fermeture de l’école primaire et maternelle du Crest-Cherel pour la rentrée 2021/2022, très proche géographiquement du groupe scolaire Pringolliet, et transférer les effectifs sur les écoles Pringolliet, dans l’objectif de les stabiliser et favoriser ainsi le fonctionnement des écoles.



Les élèves de l'école du Crest-Cherel ont donc été accueillis dans les écoles maternelle et élémentaire Pringollet disposant de locaux vacants qui ont fait l'objet d'un réaménagement. Les enfants ont pu être accueillis dans des conditions optimales.

Les services de l'Education Nationale, favorables à cette évolution, ont accompagné la commune dans toutes les phases du projet.

De plus, il convenait de procéder aux travaux de sécurisation des abords du groupe scolaire Pringollet et d'aménagement nécessaires au sein du groupe.

La commune souhaite à présent procéder aux travaux de sécurisation et d'aménagement du groupe scolaire Zulberti (cf FA n°3) ainsi que l'extension du restaurant scolaire existant. En effet, ce dernier étant trop petit pour accueillir l'ensemble des élèves, aujourd'hui une partie des enfants se déplace à la maison de l'enfance pour prendre ses repas. Il est également nécessaire d'améliorer les salles de classe (trop exigües) et les déplacements et stationnements autour de l'école, avec un nombre croissant de véhicules aux heures d'entrée et sortie de l'école. L'ensemble des actions menées sur les écoles permet de développer l'attractivité de la Commune avec des établissements scolaires adaptés aux attentes et besoins des habitants.

Dans la même dynamique, afin de répondre aux attentes des seniors, une rénovation de l'EHPAD la Nivéole (cf FA n°7) est en cours, afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des résidents.

Enfin, la commune possède une maison médicale au Chef-Lieu et souhaiterait aménager de nouveaux cabinets médicaux (cf FA n°2) au quartier des Fontaines, afin de garantir aux habitants de ce secteur des services de santé de qualité à proximité. En effet, l'accès aux soins est un enjeu majeur et l'implantation de nouveaux médecins permettra d'améliorer l'offre de soin.

D'une manière générale, cet accès aux services doit aussi être facilité de manière dématérialisée, c'est pourquoi des médiations et formations sont proposées afin de lutter contre les fractures numériques, au sein de la Maison Uguine France Services, mais également à travers des ateliers tout au long de l'année organisés par le centre socioculturel Éclat de Vie.

Enfin, l'un des principaux enjeux réside en la promotion de cette offre de services. En effet, l'offre existe mais est en partie méconnue (accompagnement, lieux d'informations, aides, ...). L'ensemble des acteurs du territoire représente un relai d'information, c'est pourquoi la ville organise des réunions d'informations auprès des habitants, professionnels, associations, sur des sujets clés les concernant, pour leur permettre de bénéficier d'une offre de services complète et structurée.



OBJECTIF 2 : ASSURER L'ACCES POUR TOUS AUX ACTIVITES SPORTIVES, ARTISTIQUES, CULTURELLES ET DE LOISIRS

La ville d'Ugine souhaite assurer l'accès au sport, à la culture, aux loisirs ou encore à l'art dès le plus jeune âge. Pour cela, elle soutient les activités associatives et développe l'offre culturelle sur la commune.

En effet sur l'aspect culturel et artistique, la ville a déjà engagé de nombreuses actions accessibles au plus grand nombre. La commune, en collaboration avec Arlysère a créé le FESTIVAL UNIVERS NUMERIQUES UGINE (UNU). Cet évènement a pour objectif de livrer au plus près du public des propositions artistiques innovantes et contemporaines, peu connues sur le territoire. A cette occasion, Ugine accueille le dispositif MicroFolie, un programme culturel et innovant soutenu par l'Etat qui consiste à intégrer un musée numérique éphémère.

Aussi, afin de valoriser le patrimoine industriel, la Ville, en collaboration avec la FACIM (fondation pour l'action culturelle internationale en Montagne) et un artiste photographe, a réalisé une exposition extérieure de photos grand format intitulée « Ugine, une ruée vers l'acier ». Ces photographies montrent des vues intérieures de l'usine mais aussi les hommes et les femmes qui y travaillent. Cette exposition permet de « sortir » l'usine de ses murs et au grand public de plonger au cœur des usines.

Dans la continuité, la ville a ouvert en 2019 Curiox, centre d'Art et de Rencontres situé dans le quartier des Fontaines et a pour but de centraliser et de renforcer l'offre culturelle sur le territoire. En réhabilitant l'ancienne église du quartier, la Ville a sauvé un élément important du patrimoine, témoin de l'histoire économique et sociale uginoise.

La volonté était donc de conserver ce lieu de partage et de découvertes ; en offrant un accès spécifique à la culture et à l'art aux Uginois et plus largement, au public de la région.

Des évènements sont régulièrement organisés notamment des vernissages, expositions, des ateliers et des médiations artistiques, rendant accessible l'art et la culture à tous. Des collaborations sont souvent proposées avec les élèves des écoles d'Ugine (ainsi que des écoles du territoire Arlysère), les résidents en EHPAD, et les associations de la commune.

Le Centre d'art et de rencontres travaille également en partenariat avec différentes institutions artistiques, culturelles et acteurs locaux dans une logique de résonance au territoire. Ces partenaires sont La Fondation FACIM, l'ESAAA, l'IAC Villeurbanne Rhône-Alpes, le MIAM, Le Dôme Théâtre, L'école de Musique et Danse Arlysère, Le Centre socio-culturel Eclat de Vie d'Ugine...

Actuellement, Curiox fonctionne en régie communale, le centre accueille une personne en service civique et a permis de créer un emploi au sein de la ville.

Afin de préserver ce pôle culturel sur le territoire, il est aujourd'hui nécessaire de réfléchir sur l'évolution du statut du centre. (cf FA n°22)

Par ailleurs, à travers sa Carte Loisirs Multipass', la ville d'Ugine soutient l'accès aux activités du territoire pour les moins de 17 ans, en effet, cette carte leur permet d'accéder à des structures comme le cinéma, la piscine ou encore les médiathèques à des tarifs préférentiels. Elle offre également une participation de 30€ lors de l'adhésion à une association Uginoise.

Pour l'aspect sport et loisirs, la ville d'Ugine possède sa station de ski, à Héry-sur-Ugine. Cette station permet à tous de pouvoir profiter des équipements à moindre coût, en effet, le forfait est gratuit pour les mineurs, les demandeurs d'emploi et les étudiants, et le montant du forfait saison pour les adultes est de 17€. De plus, la commune met en place des navettes gratuites au départ d'Ugine permettant à tous de pouvoir bénéficier d'un accès à la station.



Des projets sont également portés par la ville afin de garantir un accès à des équipements sportifs et de loisirs de qualité, avec notamment l'aménagement du parc des Berges de la Chaise et son parcours santé outdoor ainsi que son aire de jeux et sa tyrolienne. Ces aménagements offrent la possibilité aux administrés d'accéder à des modules de sport outdoor dans un cadre naturel et préservé.

Dans cette même dynamique, la ville d'Ugine a commencé l'aménagement des abords du collège, avec un skate parc, des terrains de pétanque et souhaite aujourd'hui installer un pumptrack et un city-stade (cf FA n°4). Ces aménagements permettent de conforter un pôle regroupant différentes structures sportives, dont le complexe sportif qui accueille bon nombre d'associations.

Enfin, un projet global de rénovation des aires de jeux (espaces publics mais également cours d'école) est lancé (cf FA n°5). La Ville d'Ugine compte de nombreuses aires de jeux, l'enjeu a été d'identifier les espaces les plus fréquentés, et de concentrer les efforts sur ces aires. Au sein des écoles, des projets de renaturation sont en réflexion.

OBJECTIF 3 : ASSURER L'EGALITE DES CHANCES DES LE PLUS JEUNE AGE

De nombreuses actions sont pilotées par la commune afin de répondre à cet objectif. En effet, la ville a mis en place une politique tarifaire basée sur les quotients familiaux sur l'ensemble des services et structures éducatives de la commune (Accueil de Loisirs Sans Hébergement, Espace Jeunesse, services périscolaires, actions familles du Centre Socioculturel) pour favoriser un accès aux services, équitable pour tous.

La ville accompagne la scolarité des enfants à travers le financement des fournitures scolaires pour l'ensemble des enfants en primaire (maternelle et élémentaire), en intégrant chaque année des budgets dédiés à la culture, aux sports et à la découverte via les projets d'école. La commune met également à disposition des éducateurs sportifs pour la gestion et l'animation des activités EPS.

Dans la même dynamique, le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP) de la commune anime des ateliers, rencontres et conférences pour soutenir les administrés dans la parentalité.

Les équipes d'animation sont constituées de personnel formé à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures type ALSH et services périscolaires. La ville se fait également accompagner par des structures reconnues pour des suivis individuels.

Enfin, le Point Information Jeunesse (PIJ) accompagne les jeunes en difficultés scolaires ou familiales dans leurs différentes démarches (aide/formation/emploi...).

L'ensemble de ces services publics bénéficie directement à l'attractivité de la ville et densifie l'offre de services, confortant Ugine dans sa position de centralité.



OBJECTIF 4 : ASSURER LE DYNAMISME ASSOCIATIF

La ville d'Ugine favorise la vie associative sur son territoire, en mettant à disposition les équipements de la ville, en assurant une proximité avec les nombreuses associations grâce à un interlocuteur privilégié au sein des services communaux et en soutenant financièrement leurs projets à travers une politique de subventions annuelles.

Les associations représentent un véritable levier du vivre ensemble et contribuent à développer le lien social entre les habitants. Ce sont également grâce aux associations que les projets d'animations, participant directement à l'attractivité et au dynamisme du centre-bourg, peuvent voir le jour.

OBJECTIF 5 : ASSURER LA PARTICIPATION CITOYENNE AU QUOTIDIEN

Comme évoqué précédemment dans le schéma de territoire, le dispositif « Acteurs de ma ville » met le citoyen au cœur du projet de territoire en le sollicitant, mais surtout en le sensibilisant aux enjeux à travers une démarche de concertation en direction des :

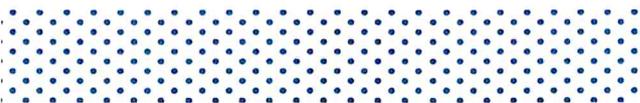
- Habitants,
- Acteurs Economiques,
- Acteurs Associatifs.

Ces rencontres permettent une réelle proximité avec les différents acteurs de la commune afin d'améliorer le cadre de vie et l'attractivité de la ville.

Les élus vont à la rencontre des habitants dans leurs quartiers afin d'échanger sur des sujets très variés tels que la sécurisation, l'entretien des espaces, l'embellissement de leur quartier...

Quant aux acteurs économiques et associatifs, ces rencontres ont été organisées sous forme d'ateliers participatifs par petits groupes pour favoriser les échanges.

De nombreux projets sont en cours : réhabilitations et entretiens de sentiers, projets d'intérêts collectifs... Un projet mené avec les lycéens est en cours : la création d'un préau devant le bâtiment (cf FA n°6).



RÉCAPITULATIF DE LA STRATÉGIE DE LA VILLE POUR L'AXE 1 :
AGIR POUR L'EXCELLENCE DES SERVICES A LA POPULATION

Fiche Action n° 1 : Aménagement de l'ancienne trésorerie pour accueillir l'Eclat de Vie

Fiche Action n° 2 : Aménagement de cabinets médicaux

Fiche Action n° 3 : Sécurisation et requalification de l'école Zulberti et de ses abords, et extension du restaurant scolaire

Fiche Action n° 4 : Aménagement des abords du Collège

Fiche Action n° 5 : Aires de jeux, espaces publics

Fiche Action n° 6 : Aménagement des abords du Lycée

Fiche Action n° 7 : Réhabilitation de l'EHPAD la Nivéole

Fiche Action n°22 : Evolution du centre d'art et de rencontre, Curiox



AXE 2 : AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Agir pour qu'Ugine demeure une ville économe, durable et mobile, c'est renforcer son exemplarité et inciter les forces vives et en particulier les habitants de la Commune à s'engager en faveur d'objectifs communs.

La Ville d'Ugine s'est investie, depuis des années, dans la concrétisation d'actions permettant de contribuer très significativement à l'atteinte des objectifs TEPOS établis à l'échelle du Territoire Arlysère.

Les principaux projets inscrits dans la stratégie Petites Villes de Demain d'Ugine contribuent fortement à un renforcement de l'attractivité résidentielle de la Commune et à améliorer sensiblement le cadre et la qualité de vie d'Uginois encouragés à devenir acteurs et moteurs de changements de pratiques, qu'il s'agisse des gestes du quotidien comme d'opérations plus importantes de réhabilitations énergétiques privées. Le programme permettra de rechercher toujours plus de sobriété et de performance en faveur du développement durable et de la transition environnementale.

OBJECTIF 1 : GENERER DES ECONOMIES D'ENERGIES

La thématique énergie fait partie intégrante des projets de la commune depuis de nombreuses années, le but étant de maîtriser la consommation dans les bâtiments publics et de la SEM4V et de promouvoir des projets innovants sur l'énergie et la haute qualité environnementale.

Dès 2008, la Commune lance un Audit Énergétique Global (AEG) sur l'intégralité des bâtiments communaux et du parc locatif de la SEM4V d'Ugine.

Un bilan général a tout d'abord été réalisé sur tous les bâtiments, pour déterminer les problèmes éventuels de déperdition d'énergie. Puis en 2009, une visite des bâtiments et un inventaire descriptif du patrimoine sont effectués. Parallèlement à cette action, une analyse thermographique de ces bâtiments et de l'ensemble du Chef-lieu a été réalisée pour connaître l'état de l'enveloppe des immeubles et notamment des toitures.

Une campagne de prises de photos infrarouges s'est déroulée, par hélicoptère, et a permis une évaluation des déperditions de chaleur par le toit, pour l'ensemble du bourg. Suite aux résultats de l'audit, de nombreuses réhabilitations thermiques ont été réalisées depuis 2009 : groupe scolaire Zulberti, bâtiment municipal, la Sélive, les Soldanelles, la Grange à Dîme, la Montagnette, le bâtiment des pompiers...

Des projets d'envergure poursuivent cette dynamique, notamment la réhabilitation de la Gendarmerie (cf FA n°8) qui permettra la rénovation de logements ainsi que leur raccordement au RCU. Le bâtiment de l'Hôtel de Ville, datant des années 70, va également être réhabilité (cf FA n°9), l'objectif étant de renforcer l'exemplarité de la commune dans cet engagement commun à tous les acteurs du territoire. Enfin, la commune a programmé la rénovation thermique du groupe scolaire Pringollet (cf FA n°10) pour l'année 2023.

Les réhabilitations thermiques portées par la commune ou par la SEM4V participent à l'atteinte des objectifs TEPOS du territoire Arlysère et renforcent l'exemplarité de la commune face aux enjeux de transition énergétique.

D'autres actions sont engagées depuis plusieurs années, en effet, la Ville continue sa campagne de relanternage LED, et incite au quotidien les Uginois dans cette démarche, par exemple à travers les traditionnels cadeaux de fin d'année offerts par la commune aux Uginois (ampoules LED en 2021).

La rénovation énergétique et les enjeux de l'habitat :

La rénovation énergétique est un véritable enjeu pour l'habitat à Ugine. En effet, son parc de logements est vieillissant et nécessite des travaux de réhabilitation qui permettraient la réalisation d'économies d'énergie. Ce sujet concerne le parc privé et le parc social.

La ville ne détient plus directement la compétence du logement social, en effet, la commune d'Ugine, en lien avec son EPCI, a fait le choix de confier la gestion du logement social à un OPH communal et depuis 2020, à la SEM 4V, opérateur unique du logement social à l'échelle du territoire.

La SEM 4V s'est en effet vue confier le soin de procéder à la gestion des locataires mais aussi au maintien et au développement du patrimoine confié par la Ville d'Ugine.

Cet opérateur unique a ainsi établi un plan prospectif devant permettre une réhabilitation progressive du patrimoine social communal. La majeure partie des opérations de rénovation urbaine sera donc entreprise par la SEM 4V en étroite collaboration avec la Ville d'Ugine (cf FA n°13).

De plus, dans le cadre de la réhabilitation du parc social locatif menée par la SEM4V, la Ville d'Ugine étudie le raccordement des bâtiments au réseau de chaleur urbain, dans un objectif de recherche d'économies d'énergie et de transition énergétique.



OBJECTIF 2 : GENERER DE NOUVELLES MOBILITES

La mobilité, compétence pilotée par l'agglomération Arlysère, est un sujet au cœur de la transition énergétique. En effet, favoriser les mobilités douces, le covoiturage et le transport en commun sont des objectifs de la stratégie d'Arlysère. La ville d'Ugine, pilote à échelle communale des projets permettant de répondre à ces objectifs.

De par le contexte territorial, Ugine est divisée en 3 pôles commerciaux, représentant 3 cœurs de ville avec ses commerces de première nécessité :

- Le Chef-Lieu, en qualité de centre historique,
- Les Fontaines, avec la place du Val d'Arly et ses commerces alentours, un quartier commerçant développé notamment grâce aux industries situées sur l'avenue Paul Girod,
- Les Corrües, quartier initialement créé afin de loger un grand nombre d'ouvriers où le commerce s'est développé,

Le périmètre ORT a ainsi été modulé en fonction de ces bassins de vie existants.

En prenant en compte ce contexte particulier, Arlysère a mis en place une stratégie mobilité (cf convention cadre) notamment un Schéma Directeur vélo dont le but est de favoriser la mobilité douce entre les quartiers. En complémentarité avec la communauté d'Agglomération, la Ville quant à elle développe la mobilité extra douce à l'intérieur de ces quartiers en renforçant leur autonomie, limitant ainsi les déplacements en voiture.

Ainsi, l'aménagement de cabinets médicaux au quartier des Fontaines, vu précédemment (cf FA n°2), est un projet qui confortera la mobilité extra douce au sein du quartier en répondant aux besoins de première nécessité des habitants.

Plusieurs rues ont également besoin d'être requalifiées au sein de ces périmètres ORT et les questions des mobilités douces sont au cœur des réflexions. L'avenue de Serbie (cf FA n°16), la rue principale du quartier des Corrües, actuellement en cours de requalification, permet d'intégrer un cheminement piéton et favorise les différents modes de transport, notamment les bus.

La rue Félix Chautemps (cf FA 17), va également être repensée, cette rue traversant le Chef-Lieu d'Ugine dessert l'Hôtel de Ville, la Poste, l'Eglise et des commerces. Elle rejoint la place de l'Hôtel de Ville, place accueillant le marché de plein vent et différentes animations tout au long de l'année. Une réflexion est lancée sur la question de la piétonnisation qui permettrait l'aménagement de nouveaux espaces urbains, favorisant le vivre ensemble et la mobilité douce.

Un projet de liaison mécanisée entre le pôle culturel d'Ugine (cinéma, médiathèque, maison des associations, ...) et le Chef-Lieu est également en réflexion.

D'autres projets, comme l'aménagement d'une nouvelle aire de covoiturage ou encore le projet de liaison entre Ugine et Albertville donnerait une nouvelle impulsion pour répondre aux enjeux de la question de la mobilité.



Enfin, la ville conforte son exemplarité en investissant dans un parc de véhicules électriques, notamment pour ses services techniques, pour la police municipale (vélos électriques) ou encore pour les déplacements des agents de la Mairie.

OBJECTIF 3 : GENERER DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION

La ville d'Ugine a entrepris depuis 2011 un programme d'installation de panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments publics. Précurseur dans ce domaine, c'est aujourd'hui plus de 1 700 m² qui sont installés sur les toits des bâtiments de la ville (l'Atelier Relais n°7, les tribunes du stade, le gymnase spécialisé et la résidence de Soney).

La ville va poursuivre ses efforts en installant, dès 2023, des panneaux photovoltaïques sur les toits de l'EHPAD, du tennis couvert et de l'ancienne trésorerie. La commune s'est fixée l'objectif d'un toit par an en moyenne (cf FA n°12).

Par ailleurs, la commune possède un réseau de chaleur urbain (RCU) de 6,3 km, comprenant initialement une chaudière biomasse et un complément gaz. Ce sont plus de 700 logements qui bénéficient d'un système de chauffage au coût maîtrisé. Les abonnés bénéficient également d'une diminution de 80% d'émission de gaz à effet de serre.

Depuis 2021, le projet du RCU s'est développé en intégrant la récupération et la valorisation de la chaleur fatale issue de l'activité de l'usine Ugitech. Cette énergie permet de se substituer à l'énergie produite par la chaudière gaz, et a permis également de raccorder 150 logements supplémentaires.

Aujourd'hui, il convient d'étudier les perspectives d'évolution de ce réseau de chaleur et le potentiel de raccordement (cf FA n°11).

OBJECTIF 4 : GENERER L'ADAPTATION DES COMPORTEMENTS ET L'ENGAGEMENT DE TOUS

L'environnement et la transition énergétique sont l'affaire de tous, c'est pourquoi, en plus de tendre vers un mode de consommation et de production exemplaire, la ville d'Ugine, à travers des actions concrètes, souhaite accompagner les Uginois dans leurs changements de pratique afin de tendre collectivement vers une sobriété énergétique et un respect de l'environnement.

Par exemple, la ville fait le choix depuis quelques années de faire ses traditionnels cadeaux de fin d'année en ce sens.

La cuisine centrale promeut quant à elle le circuit-court en intégrant une part de plus en plus importante en produits du territoire. Le secteur de l'agroalimentaire est l'un des plus gros émetteurs de gaz à effet de serre sur la scène mondiale, la ville met l'accent sur cet engagement en sensibilisant sur l'importance de consommer local.



En ce qui concerne l'habitat, compétence portée par l'agglomération Arlysère, la ville d'Ugine est un lien de proximité essentiel.

A l'échelle d'Arlysère, le Territoire a signé, dans le cadre de sa nouvelle OPAH de 2022, un nouveau marché avec SOLIHA afin de poursuivre ses efforts pour accompagner les ménages modestes et très modestes dans l'obtention des cofinancements de leurs travaux de rénovation énergétique. De plus, le Territoire a également signé un marché avec l'ASDER afin de proposer aux autres ménages, dépassant le plafond de revenus des ménages modestes, des permanences physiques et téléphoniques qui sont tenues quelques fois par mois, sur Albertville, le Val d'Arly et le Beaufortain, pour les orienter vers les aides financières qui les concernent.

A l'échelle de la ville d'Ugine, cette dernière vient compléter les actions portées par le Arlysère. Elle a notamment pour projet de développer le relais de proximité pour les administrés, (cf. Fiche action n°21), afin de les accompagner sur les démarches administratives des différentes aides à la rénovation énergétique de leur habitat.

Avec la création de ce relais, et par le biais des réunions de quartier « acteurs de ma ville », de la structure FRANCE SERVICES, des conseillers numériques et autres moyens de communication mis en place, la Ville d'Ugine accompagne les actions Habitat auprès des locaux et fait la promotion de ces offres. Grâce à sa proximité auprès des administrés, la commune représente un réel levier pour les ménages ayant des difficultés à se lancer dans des projets de rénovations.

De cette façon, la ville d'Ugine va bénéficier du partenariat entre Arlysère et l'Asder, pour proposer des actions de sensibilisation auprès des copropriétés qui peuvent être accompagnées dans des projets de rénovation énergétique.

C'est ainsi que la ville s'engage aux côtés d'Arlysère pour atteindre les objectifs de l'OPAH.

OBJECTIF 5 : REGENERER NOS RESSOURCES NATURELLES, NOS PAYSAGES, NOTRE ENVIRONNEMENT

Depuis plusieurs années, et notamment cet été, la situation de sécheresse a rappelé à tous que la question de la gestion de l'eau était un enjeu fort dans un contexte de changement climatique, et malgré une situation géographique plutôt favorable du territoire. C'est pourquoi la ville d'Ugine a d'ores et déjà lancé une étude sur la gestion de la ressource en eau dans ses alpages. En effet, la commune possède 6 alpages de 215 hectares au Col de l'Arpettaz, exploités chaque année durant la période estivale. Les conditions d'accès à l'eau n'étant pas les mêmes en altitude qu'en plaine, il est nécessaire de travailler sur cette question pour préparer les prochaines années, avec des conditions de sécheresse probablement encore très impactantes.

À la faveur des constats établis suivants : récurrence des épisodes de sécheresse - vieillissement des infrastructures - nécessité de la ressource Eau dans le fonctionnement des alpages sur le territoire, et des résultats du diagnostic mené en 2021, la Ville d'Ugine souhaite mettre en œuvre une première phase de travaux d'investissement permettant de sécuriser et d'améliorer fortement la gestion de la ressource Eau. Le projet comprendra des reprises ouvrages : captages – réservoirs – chambres de réunion, la reprise de conduites et la construction d'un réservoir supplémentaire de stockage. Cette opération d'ampleur permettra une amélioration sensible sur les alpages du Mèruz, de Bellievre, des Regottes, des Chappes, de Merdassier du Milieu et de Merdassier du Levant.



**RÉCAPITULATIF DE LA STRATÉGIE DE LA VILLE POUR L'AXE 2 :
AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Fiche Action n° 8 : Réhabilitation de la Gendarmerie

Fiche Action n° 9 : Réhabilitation de l'Hôtel de Ville

Fiche Action n° 10 : Réhabilitation du groupe scolaire Pringolliet

Fiche Action n° 11 : Evolution du Réseau de Chaleur Urbain

Fiche Action n° 12 : Installations de panneaux photovoltaïques

Fiche Action n° 13 : Réhabilitation du parc locatif social

Fiche Action n° 16 : Sécurisation et requalification de l'avenue de Serbie

Fiche Action n° 17 : Sécurisation et requalification de la rue Félix Chautemps

Fiche Action n° 21 : Habitat – Liens de proximité



AXE 3 : AGIR POUR LA COMPETITIVITE ET L'INNOVATION

Agir pour qu'Ugine demeure une ville accessible, connectée et attractive, c'est poursuivre son développement économique et commercial visant à la réalisation d'objectifs partagés.

Parmi les principaux projets qui permettront de répondre à ces enjeux, l'attractivité économique et commerciale est essentielle. L'ensemble des projets a vocation à être vecteur d'emplois, en consolidation comme en création.

OBJECTIF 1: FAVORISER L'INSTALLATION ET LE MAINTIEN DES ENTREPRISES, ARTISANS, COMMERÇANTS ET AGRICULTEURS

Dans l'armature des zones d'activités économiques du SCOT Arlysère, Ugine bénéficie d'une grande zone d'équilibre ayant vocation à accueillir des industries et grandes PME tout en permettant l'installation de petites industries et d'artisans. L'ossature commerciale du SCOT participe également au renforcement de la polarité et de l'attractivité du cœur d'agglomération (comprenant la Commune) et facilite la pérennisation d'un maillage commerciale au service de structures de proximité tout en permettant de lutter contre les vacances commerciales.

Le développement économique de la Ville permet aussi d'impulser une dynamique démographique stimulée par l'emploi. Ugine regroupe près de 17% des effectifs salariés du bassin Arlysère, près de 2600 emplois, majoritairement ouvriers. Bien que limitée, la croissance démographique est aussi stimulée par les services à la population proposés par la Commune en qualité de centre-bourg et centralité territoriale majeure.

La stratégie de revitalisation PVD de la ville d'Ugine est principalement axée sur le soutien et le développement des commerces de proximité au sein des trois pôles commerciaux déjà identifiés : Le Chef-Lieu, Les Fontaines, Les Corrües.

Pour cela, la ville a signé une convention avec la chambre des commerces et de l'industrie qui a permis de réaliser un diagnostic commercial de la ville et de cibler ses interventions.

La commune a également lancé un plan d'action d'achat/rénovation de différents locaux commerciaux, dans le but de les réhabiliter et de les proposer à des porteurs de projet, afin de les accueillir dans les meilleures conditions.

La stratégie de la commune permet notamment d'assurer la bonne gestion de ces derniers dans une démarche de revitalisation des pôles principaux tout en limitant l'extensions des commerces en dehors des zones identifiées.

Par exemple, en 2022, un ancien local commercial vacant au cœur du centre-bourg a été rénové par la commune afin de créer deux nouvelles cellules commerciales, louées pour l'installation de deux commerces qui n'existaient pas encore sur le territoire : une chocolaterie et une cave à bières. Sans oublier les locaux commerciaux de la copropriété Chantemerle située au cœur du quartier des Corrües qui accueillent des commerces de première nécessité.

Dans la même dynamique, mais cette fois-ci afin de répondre à un enjeu de revitalisation du hameau d'Héry-sur-Ugine (cf FA n°15), la Ville d'Ugine a pour projet une opération ambitieuse de revitalisation de ce hameau avec l'acquisition de la propriété Ravier en 2020 composée d'un bâtiment principal de 180 m² environ sur deux niveaux et d'une annexe de 28 m². Ce bâtiment abritait anciennement un bar



– restaurant ainsi qu’un commerce. Depuis des années, il n’était plus occupé et s’apparentait à une friche commerciale.

Afin de rendre attractif ce petit hameau d’Ugine situé en bordure de la RD 109, route très fréquentée et qui permet l’accès aux stations du Val d’Arly, la Commune, suite à l’acquisition de ce bien, souhaite procéder à des travaux de réhabilitation afin de permettre la réouverture d’un petit commerce de village où la vente de produits locaux issus des fermes voisines aura une place essentielle, et la création d’un gîte pour groupes d’une capacité de 12-15 places.

La pression financière mais aussi la volonté croissante pour les TPE – PME, et notamment les entreprises artisanales, de trouver des locaux qui leur permettent d’exercer leur activité, ont conduit la Ville d’Ugine à travailler sur de nouvelles actions en adéquation avec ces demandes.

Par ailleurs, la Ville d’Ugine, soucieuse de répondre aux attentes de ces entreprises, et ce afin d’accompagner leur développement et ainsi la création d’emploi sur son territoire, souhaite réaliser un bâtiment relais à cet effet, dans le secteur des Mottets, d’une surface de 950 m², permettant l’installation de 4 entreprises (cf. FA 18). L’optimisation de cette opération est également le fruit du travail partenarial réalisé avec les professionnels du territoire afin de proposer des structures adaptées aux besoins et attentes actuelles.

Dans un objectif d’accompagnement, la ville d’Ugine a mis en place des aides financières, directes et indirectes, pour soutenir le tissu économique du territoire fragilisé pendant plusieurs mois par un contexte incertain. En effet, plusieurs entreprises ont bénéficié de franchises de loyer, ou encore d’un accompagnement pour le montage des dossiers de demandes de subventions auprès de la région. La commune et Arlysère ont également conventionné avec la Région AURA afin de participer aux aides pour l’investissement des petits commerces/artisans avec point de vente. Depuis 2021, 7 commerçants ont bénéficié de l’aide régionale et du complément apporté par Arlysère et par la commune.

De plus, la commune porte également le projet d’une boutique et de vitrines éphémères. Deux cellules à vocation commerciale vacantes, aménagées afin d’accueillir le concept de boutique éphémère ainsi qu’une variante : les vitrines éphémères (cf FA n°20). Aux vues du taux d’occupation constaté dès la mise à disposition de ce dispositif, la Commune pourrait envisager la mise en place d’autres cellules identiques.

Les professionnels ont un interlocuteur privilégié au sein de la Mairie afin d’être orientés et conseillés. La restructuration de l’union des professionnels Uginois a permis de conforter ce lien entre la municipalité et les différents professionnels du territoire puisque l’association organise des animations sur l’ensemble des trois pôles commerciaux de la commune, avec le soutien de la ville.

OBJECTIF 2 : FAVORISER L’EMPLOI ET LA FORMATION

Suite à la crise sanitaire du COVID19, le contexte économique est encore fragile et la commune d’Ugine se doit d’accompagner localement la relance et de conforter les entreprises. L’objectif est de soutenir les entreprises et les projets d’économie de proximité qui permettent de maintenir les emplois sur le territoire.



Pour cela, la commune d'Ugine accompagne les professionnels dans leur activité numérique, notamment à travers une plateforme dédiée. Elle œuvre également auprès des agriculteurs afin de faciliter leurs activités et pérenniser les nouvelles exploitations qui s'installent sur la commune.

Enfin, en apportant un soutien financier à des projets d'investissement à travers l'aide pour les vitrines des commerces de proximité ainsi qu'à travers les franchises de loyer mises en place pour pallier à certaines fragilités, la ville apporte directement son soutien à la création et au maintien des emplois du territoire.

De plus, la commune soutient l'accès à la formation pour les jeunes de son territoire à travers le Point Information Jeunesse, un accueil dédié permettant d'orienter et de conseiller les jeunes.

Enfin, les Uginois âgés entre 16 et 25 ans peuvent bénéficier du pass'permis ou du pass'formation : une participation de la commune pour le financement de leur permis de conduire et de certains diplômes en contrepartie de la réalisation de missions communales.

OBJECTIF 3 : FAVORISER LA TRANSITION NUMERIQUE

Le projet d'environnement numérique du travail dans les écoles (cf FA n°19) a été lancé en 2021 : 10 écrans numériques interactifs ainsi que du matériel informatique ont été fournis dans les différentes écoles Uginoises afin de permettre d'intégrer les nouvelles technologies aux programmes pédagogiques.

Au sein même de la Mairie, la Maison Ugine France Services est dédiée à l'accueil, l'information et l'orientation dans les démarches de la vie quotidienne et notamment les démarches dématérialisées.

Un conseiller numérique Arlysère détaché sur la commune d'Ugine intervient auprès des administrés pour les soutenir dans leurs usages quotidiens du numérique et dans l'accès aux services dématérialisés. Il crée et propose des ateliers sur différentes thématiques afin de former les usagers et de les sensibiliser à la transition numérique.

Il existe, sur la Commune, une réelle offre de services dédiée à l'accueil, l'information, l'orientation et l'appui dans les démarches de la Vie quotidienne et au numérique : Maison France Services et conseiller numérique, Point Information Jeunesse, CCAS.

OBJECTIF 4 : FAVORISER LA SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

A travers le CLSPD (Comité local de prévention de la sécurité et de la délinquance), la ville porte plusieurs actions répondant chacune à des objectifs fixés à échelle nationale :

- Les jeunes, agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention,
- Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger,
- La population, nouvel acteur de la prévention et de la délinquance,



- Le territoire : vers une gouvernance renouvelée et efficace.

La ville investit également dans des dispositifs de vidéoprotection ayant pour but de protéger les personnes et les biens. Ce dispositif peut également permettre de constater des infractions aux règles de la circulation. A ce jour : 71 postes de vidéoprotection sont installés et d'autres installations sont prévues. Le système de vidéoprotection est conforme à l'obligation de sécurisation des données. Le visionnage des images est opéré par des personnes spécifiquement et individuellement habilitées.

OBJECTIF 5 : FAVORISER L'ATTRACTIVITE DE LA VILLE

Ugine se situe dans une cluse qui relie le lac d'Annecy à la Combe de Savoie en passant par la ville Olympique d'Albertville. Les massifs des Aravis, du Beaufortain et des Bauges forment un bassin fermé qui structure le territoire communal par le paysage montagneux qui l'entoure. Lors des périodes estivales et hivernales, les principales artères de la ville sont très fréquentées et cumulent un flux touristique très important. À travers l'embellissement des entrées de Ville et la signalétique, la commune a pour ambition de capter les différents flux en limitant l'effet « tunnel » connu à ce jour, et en redirigeant ce flux vers les trois pôles commerciaux de la ville.

Les entrées de ville constituent un marqueur fort : elles sont la première image de la ville, participent à l'amélioration du cadre de vie des habitants et ont vocation à accueillir les visiteurs sur la commune. La ville d'Ugine possède 3 entrées principales :

- Le rond-point des Mollières : flux provenant des stations du Val d'Arly et de Haute-Savoie,
- Le rond-point des Fontaines : flux provenant d'Albertville,
- Le rond-point d'Outrechaie : flux provenant d'Annecy.

Le projet d'aménagement au carrefour des Mollières (sécurisation et embellissement de la voie) sera achevé d'ici fin 2023 : en plus de l'embellissement du rond-point déjà effectué, une réflexion est à mener sur la mise en valeur de l'espace ainsi que sur la création d'une signalétique indiquant les commerces du Chef-Lieu et ceux des Fontaines.

L'avenue Jean-Marie Meunier menant au rond-point des Fontaines est un des axes principaux de la Ville avec un flux de circulation quotidiennement dense. Ce flux est d'autant plus intensifié en période hivernale.

La troisième entrée de ville, initialement située au rond-point de Bavelin, tend à se déplacer au rond-point d'Outrechaie. La réflexion va être portée par le projet d'aménagement de l'îlot Reydet (cf FA n°14) : un projet complet d'aménagement urbain et d'embellissement. C'est notamment à travers ce projet que cette troisième entrée de ville sera confortée.

Concernant l'habitat, la commune va faire l'objet de plusieurs projets immobiliers dans les années à venir. En effet, suite à la vente d'un terrain à proximité du complexe sportif et du collège, un projet de construction d'environ 70 logements est lancé pour l'année 2023.

Le projet des Hauts du Clos quant à lui prévoit la construction de 35 logements, allant du T2 au T5, dans un quartier situé à proximité du centre-bourg et de ses commodités.



Plusieurs réserves foncières se débloquent petit à petit, affirmant l'attractivité croissante du territoire d'Ugine. En effet, les OAP de Mont-Dessous et Mont-Dessus sont lancées et les permis sont déposés.

Enfin, la commune a fait l'acquisition des terrains BASSO et DONZEL, permettant de réaliser une réserve foncière en cœur de zone urbaine, à proximité du pôle commercial des Corrües.

La ville d'Ugine échange continuellement avec les porteurs de projet afin de garantir des typologies de logements qui répondent aux attentes des ménages.

L'association de la SEM4V permettra également de répondre ponctuellement et lorsque nécessaire aux enjeux relatifs à l'habitat privé. En effet, et dans le cadre de son développement, la SEM4V a également une mission de promotion immobilière au service de ses partenaires et du territoire.



RÉCAPITULATIF DE LA STRATÉGIE DE LA VILLE POUR L'AXE 3 :
AGIR POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'INNOVATION

Fiche Action n° 14 : Aménagement Ilot Reydet

Fiche Action n° 15 : Acquisition et réhabilitation de la « Maison Ravier »

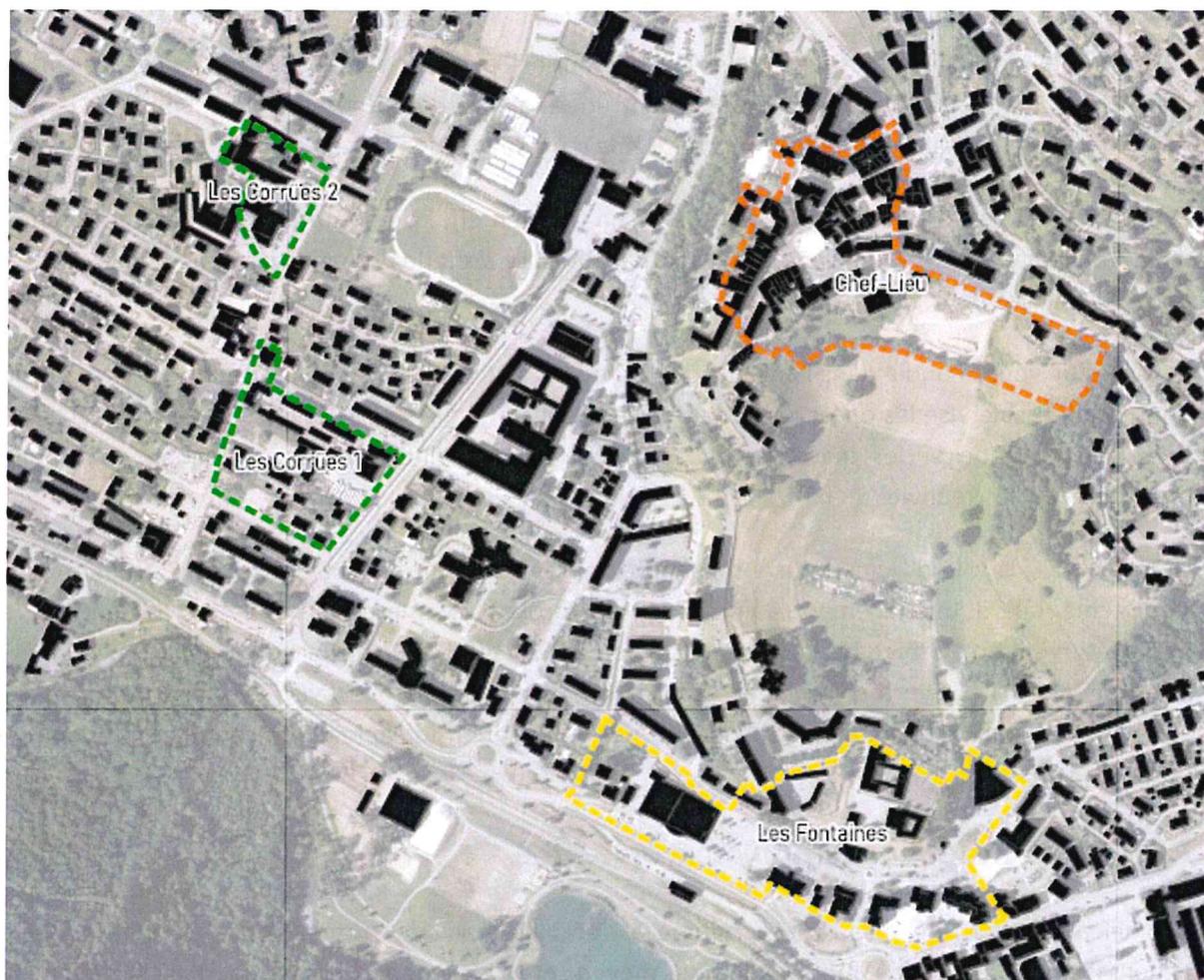
Fiche Action n° 18 : Création d'un Bâtiment Relais

Fiche Action n° 19 : Environnement numérique de travail dans les écoles

Fiche Action n° 20 : Boutique et vitrines éphémères



Article 5 – Périmètre de l'ORT



La définition d'un périmètre est nécessaire à la mise en place d'une ORT. Le périmètre global de l'ORT est défini à l'échelle de l'EPCI puisque des communes de l'EPCI pourront potentiellement intégrer l'ORT et en devenir signataire. À échelle communale, des périmètres plus précis doivent être établis.

Sur le territoire communal, les trois pôles commerciaux nécessitant des opérations de revitalisation ont été intégrés au périmètre ORT :

- Le Chef-Lieu,
- Les Fontaines,
- Les Corrües.

Aux Corrües, deux zones ont été identifiées : la première intègre les terrains BOTTA où le projet de démolition pour reconstruction de logements pour de l'accession privée va se réaliser. La seconde zone des Corrües englobe le linéaire commercial, ainsi que les terrains BASSO/DONZEL, en qualité de réserves foncières où des projets pourraient voir le jour dans les années à venir, et où certains

dispositifs ORT pourraient faciliter les démarches comme le droit d'innover ou les dérogations à certaines règles du PLU.

Le centre-bourg (Chef-Lieu) est également délimité, principalement pour les dispositifs concernant les commerces, cette zone comprenant également une majeure partie des services publics de la ville, nécessite d'être revitalisée afin de conforter Ugine dans sa position de centralité.

Le quartier des Fontaines est également défini en ORT, en effet de nombreuses cellules nécessitent d'être réhabilitées et risquent sans cela d'être vacantes. Le droit de préemption commercial sera alors un levier efficace pour palier à cela.

Le dispositif Denormandie dans l'ancien couvrira quant à lui l'ensemble de la commune. Ce dispositif d'incitation fiscale vise les opérations réalisées entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2023. Il a pour objectif d'inciter les investisseurs à acheter et réhabiliter des logements en contribuant directement à l'attractivité du bâti.

Grâce à l'ORT, la ville d'Ugine pourra suspendre l'enregistrement et l'examen en CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) des projets commerciaux en dehors des périmètres ORT d'intervention définis dans la présente convention. En effet, si un projet commercial en périphérie devait menacer l'équilibre commercial des différents centres, la collectivité aurait l'opportunité de saisir le Préfet afin de demander la suspension des autorisations d'exploitation commerciale pour une durée de 3 ans.

Article 6 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.



Article 7 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués sont choisis en cohérence avec les objectifs recherchés lors de la mise en œuvre de l'action.

Orientation 1 : Services

Indicateur	Quantité	Référence (2021)	Objectif (2026)
Médiations numériques	Nombre de médiations organisées	-	
	Nombre de personnes accompagnées	-	
Maison France Services	Nombre de personnes accueillies	-	
Ateliers participatifs	Nombre de rencontres de concertation/participation	-	
	Nombre de personnes rencontrées	-	
	Nombre d'acteurs socio-économiques rencontrés	-	2/3

Orientation 2 : Environnement - Transition Energétique

Indicateur	Quantité	Référence	Objectif
Rénovations bâtiments publics	Nombre de m ² rénovés	-	6 645 m ²
	Nombre de bâtiments rénovés	-	3
Friches	Nombre de m ² requalifiés	-	5 760 m ²
	Nombre de friches requalifiées	-	3
Logements	Nombre de m ² rénovés	-	200
RCU	Nombre de logements raccordés	-	180
Solaire	Nombre de m ² installés	-	1 500 m ²
Sensibilisation et accompagnement au changement de pratiques	Nombre d'actions	-	Ampoules + réunions publiques + aides
ZAN / Renaturation	Nombre de m ² renaturés ou non artificialisés	-	500 m ²



Mobilité	Nombre de schémas de mobilité	-	1
	Nombre de mL requalifiés	-	Serbie + abords Zulberti + Félix Chautemps

Orientation 3 : Economie – Attractivité – Emploi

Indicateur	Quantité	Référence (2021)	Objectif (2026)
Entreprises / Artisanat / Commerces	Locaux artisanaux réaménagés / construits en m ²	-	1260 m ²
	Locaux artisanaux réaménagés / construits en nombre	-	8
	Nombre de locaux vacants	-	< 3%
Economie	Nombre de commerces accompagnés (aides directes)	-	10
	Montant des aides directes	-	40 000€
Numérique	Nombre d'outils et de médiations	-	2 outils/an 10 médiations/an

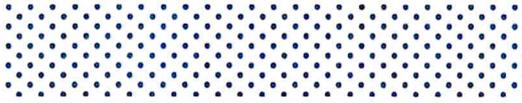
ANNEXES

ANNEXE 1 : Fiches actions

ANNEXE 2 : Maquette financière

ANNEXE 3 : Périmètre à échelle parcellaire





**CONVENTION COMMUNALE « FILLE » PETITES VILLES DE DEMAIN ET SES ANNEXES VALANT
OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT)**

**Communauté d'Agglomération d'Arlysière
Commune d'Ugine**

Fait à Ugine, le 03 juillet 2023, en 3 exemplaires,

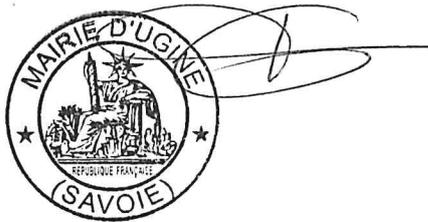
L'État représenté par le Préfet,
François RAVIER ;



La COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
ARLYSÈRE, représentée par le Président,
Franck LOMBARD ;



La COMMUNE D'UGINE,
Représentée par la Maire-Adjointe,
Françoise VIGUET-CARRIN ;



ANNEXE - FICHES ACTIONS

CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN



FICHE ACTION N° 1

AMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE TRÉSORERIE POUR ACCUEILLIR L'ÉCLAT DE VIE

Orientation stratégique	Agir pour l'excellence des services à la population
Objectif	Assurer la proximité et la qualité de service adaptés
Action nom	Aménagement de l'ancienne trésorerie pour accueillir le Centre Socioculturel Éclat de Vie, conforter la centralité
Action n°	1
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Ville d'Ugine
Description de l'action	Requalification de l'ancien bâtiment du trésor public, situé en face de la Mairie, afin d'installer le Centre Socioculturel Éclat de Vie, aujourd'hui excentré du pôle de services.
Partenaires	ETAT DSIL 2023 : demande en cours
Dépenses prévisionnel/définitif	327 182.50 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	130 873 € (DSIL 2023)
Calendrier	2023
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - m² rénovés - évolution des accueils « public »/regroupement des services - coordination avec France Services
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>En rapprochant son centre socioculturel de l'Hôtel de Ville, la commune conforte son pôle de services publics au bénéfice du pôle commercial du Chef-Lieu.</p> <p>L'objectif est également de favoriser le vivre-ensemble et le lien social. La proximité entre les différents services, les commerces ainsi que les zones de loisirs favorisent aussi les mobilités douces au sein de la commune.</p>
Annexes	



FICHE ACTION N° 2

AMENAGEMENT DE CABINETS MEDICAUX

Orientation stratégique	Agir pour l'excellence des services à la population
Objectif	Assurer la proximité et la qualité de service adaptés
Action nom	Aménagement de cabinets médicaux
Action n°	2
Statut	Pas engagé
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Ville d'Ugine
Description de l'action	La Commune possède une Maison Médicale, mais face à la demande de ses habitants et afin de garantir des services de proximité adaptés à leurs besoins, la ville d'Ugine souhaite aménager une seconde maison médicale au quartier des Fontaines, en concertation avec les médecins déjà installés, et dans l'impossibilité d'accepter de nouveaux patients, à l'image de la situation nationale. Ce besoin a été également recensé auprès des habitants lors des différentes rencontres « Acteurs de ma ville »
Partenaires	ARS
Dépenses prévisionnel/définitif	Travaux d'aménagement dans locaux existants : 120 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	ARS Région ?
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Schéma de services Arlysère
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Surface créée en m² - nombre de médecins et nouvelles spécialités accueillis
Conséquence sur la fonction de centralité	En confortant son offre de soins, la Ville d'Ugine permet de répondre aux besoins de ses habitants en assurant des services de qualité et de proximité dans un secteur tendu où la demande est croissante. Cela permettra également de répondre aux enjeux de vieillissement de la population.
Annexes	



FICHE ACTION N° 3

SÉCURISATION ET REQUALIFICATION DE L'ÉCOLE ZULBERTI ET DE SES ABORDS ET EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Orientation stratégique	Agir pour l'excellence des services à la population
Action nom	Assurer la proximité et la qualité de services adaptés
Action n°	3
Statut	A venir
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Ville d'Ugine
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation des abords de l'école, - Amélioration des salles de classe, - Amélioration des déplacements et stationnements, - Création et aménagement de cheminements piétonniers, - Extension du restaurant scolaire.
Partenaires	ETAT DSIL (2024) – Conseil Départemental
Dépenses prévisionnel	Montant estimé des travaux : 300 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	ETAT DSIL 2024 : 120 000 € (40 %) Conseil Départemental : 66 000 € (22 %)
Calendrier	2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - m² créés, - Nombre d'élèves pouvant être accueillis, - % d'économie d'énergie,
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La création de salles de classe ainsi que l'extension du restaurant scolaire permettront à l'école d'accueillir davantage d'élèves.</p> <p>Ce projet améliorera l'offre de service existant sur la commune, favorisera les mobilités douces et participera à l'attractivité de la ville.</p>
Annexe	



FICHE ACTION N° 4

AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU COLLEGE

Orientation stratégique	Agir pour l'excellence des services à la population
Objectif	Assurer l'accès pour tous aux activités sportives, artistiques, culturelles ou de loisirs
Action nom	Aménagement d'un espace multi activités aux abords du collège
Action n°	4
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Ville d'Ugine
Description de l'action	<p>La Ville d'Ugine a lancé un projet d'aménagement d'un espace multi activités situé à côté du collège. Après la création d'un skate parc et d'un terrain de pétanque, la Ville d'Ugine lance l'aménagement d'un Pumptrack (parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés, et peut être utilisé avec différents équipements sportifs, dont les VTT ou les BMX).</p> <p>Un city stade, un stade d'entraînement de foot et un espace de street workout vont également être installés.</p>
Partenaires	ETAT (DSIL) – FFF (FAFA) – Agence Nationale du Sport – CD 73
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant des travaux : 300 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Les recherches de financement auprès des partenaires ci-dessus se feront lorsque le projet sera bien avancé
Calendrier	2024-2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - m² d'aménagements réalisés - ml de cheminement piétonniers aménagés - suivi de la fréquentation
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Les équipements sportifs comme le pumptrack permettent aux habitants et notamment aux plus jeunes de pratiquer des sports spécifiques, dans une zone accessible, adaptée et sécurisée puisque les abords du collège sont desservis par une voie sans issue qui mène au complexe sportif.</p> <p>De plus, le complexe sportif étant mis à disposition des associations, les jeunes bénéficieront d'un pôle sportif complet et structuré à quelques mètres du collège et proche du lycée (situé 200m plus bas).</p>
Annexes	



FICHE ACTION N° 5

AIRES DE JEUX, ESPACES PUBLICS

Orientation stratégique	Agir pour l'excellence des services à la population
Objectif	Assurer la proximité et la qualité de service adaptés
Action nom	Aménagements d'aires de jeux : espaces publics
Action n°	5
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Ville d'Ugine
Description de l'action	La commune d'Ugine possède des aires de jeux qu'il convient de requalifier. Il existe à ce jour plus d'une dizaine d'aires de jeux (espaces publics), afin de prioriser l'opération, certaines aires ont été choisies au regard de leur localisation afin de bénéficier d'une rénovation. Par exemple, la ville souhaite requalifier l'aire de jeux autour de Curiox centre d'Art et de Rencontres, ou encore celle du Cottaret.
Partenaires	Conseil Départemental
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel : 118 934 € pour des aménagements prévus sur les aires de jeux du parc des Charmettes, du Cottaret, des Corrües, et des Fontaines (Curiox).
Plan de financement prévisionnel / définitif	Conseil Départemental Région
Calendrier	Projets échelonnés jusqu'en 2026 (2023-2026)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- m ² d'aires de jeux rénovés - suivi de la fréquentation
Conséquence sur la fonction de centralité	En créant et en améliorant des aires de jeux pour les enfants, la ville d'Ugine améliore le cadre de vie de ses habitants et favorise le flux de personnes, au bénéfice du tissu commercial.
Annexes	



FICHE ACTION N° 6

AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU LYCÉE

Orientation stratégique	Agir pour l'excellence des services à la population
Objectif	Assurer la participation citoyenne au quotidien
Action nom	Aménagement des abords du lycée en concertation avec les lycéens
Action n°	6
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Ville d'Ugine
Description de l'action	<p>Un groupe de lycéens, membres de la commission d'aménagement du Conseil de la vie lycéenne, a travaillé sur un projet de construction d'un préau à l'entrée du lycée.</p> <p>Ce projet a pour objectif de permettre aux lycéens d'être abrités en cas de pluie tout en laissant l'accès à l'entrée du lycée libre.</p> <p>Ce projet, en lien direct avec la matière « sciences de l'ingénieur » de leur cursus, a été présenté aux élus et techniciens de la ville.</p> <p>Cette première rencontre a été l'occasion pour les lycéens de découvrir les éléments concrets à prendre en compte dans le montage d'un tel projet (conformité au Plan Local d'Urbanisme, écoulement des eaux pluviales, éclairage...).</p> <p>Suite aux conseils de cette première rencontre et au rendez-vous avec l'architecte conseil, les lycéens ont retravaillé leurs esquisses et ils ont pu aboutir à un projet bien intégré dans l'espace et l'architecture existante.</p>
Partenaires	- Lycée René Perrin d'Ugine (REGION)
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel : 70 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Une demande de financement sera adressée à la Région pour ce projet
Calendrier	2024-2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Surface de préau créée en m² - Nombre d'élèves prenant part au projet
Conséquence sur la fonction de centralité	L'amélioration des conditions d'accueil des élèves du lycée René Perrin a des conséquences positives sur l'attractivité de la Ville. En effet, le lycée René Perrin accueille des élèves provenant du Val d'Arly mais également de la Tarentaise et de la Maurienne. À travers son lycée, la Ville d'Ugine exerce une véritable fonction de centralité.
Annexes	



FICHE ACTION N° 7

RÉHABILITATION DE L'EHPAD LA NIVÉOLE

Orientation stratégique	<p>Agir pour l'excellence des services à la population</p> <p>Agir pour la compétitivité et l'innovation</p> <p>Agir pour l'environnement et la transition énergétique</p>
Objectif	<p>Assurer la proximité et la qualité de service adaptés</p> <p>Générer des économies d'énergies</p>
Action nom	Réhabilitation de l'EHPAD la Nivéole
Action n°	7
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville d'Ugine
Description de l'action	<p>-Rénovation thermique,</p> <p>-Mise aux normes et mise en conformité (sécurité incendie, accessibilité),</p> <p>-Améliorations des conditions d'accueil et d'accompagnement et du confort d'usage.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	3 290 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>DSIL 2021 : 200 430 €</p> <p>DETR : 200 000</p> <p>ARS : 608 400 et 575 000 €</p> <p>CAISSE DE RETRAITE : 175 000€</p> <p>AUTOFINANCEMENT : 1 531 170 €</p> <p>MONTANT TOTAL : 3 290 000€</p>
Calendrier	<p>Début : 2021</p> <p>Fin : 2023</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>- % d'économies d'énergie réalisées</p> <p>- m² réhabilités</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'amélioration des conditions de vie des résidents de l'EHPAD ainsi que du personnel fait pleinement écho à la fonction de centralité de la Ville d'Ugine, puisque la structure accueille des personnes âgées Uginoises mais également extérieures.</p> <p>Ces travaux participent à l'amélioration des services proposés par la Ville.</p>
Annexes	



FICHE ACTION N° 8

RÉHABILITATION DE LA GENDARMERIE

Orientation stratégique	Agir pour l'environnement et la transition énergétique
Objectif	Générer des économies d'énergie
Action nom	Réhabilitation de la caserne et des logements de la gendarmerie
Action n°	8
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville d'Ugine
Description de l'action	<p>La Commune est propriétaire de la caserne de Gendarmerie. Ce bâtiment avait fait l'objet d'un diagnostic énergétique dans le cadre de la campagne lancée pour l'ensemble des bâtiments communaux.</p> <p>Aujourd'hui, il convient d'effectuer des travaux de rénovation en vue notamment de réhabiliter le bâtiment et d'améliorer sa performance énergétique.</p>
Partenaires	Brigade de Gendarmerie d'Ugine
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel : 407 907 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	DSIL 2022 Rénovation énergétique : 100 000 € Rechercher d'autres éventuels financeurs
Calendrier	Début des travaux : 2023 Fin des travaux : 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - m² réhabilités - nombre de logements réhabilités - % d'économie d'énergie
Conséquence sur la fonction de centralité	En menant cette action, la Ville d'Ugine participe à l'atteinte des objectifs TEPOS du territoire Arlysère et favorise l'attractivité de ses services en proposant une offre de logements de gendarmerie moins énergivore.
Annexes	



FICHE ACTION N° 9

RÉHABILITATION DE L'HÔTEL DE VILLE

Orientation stratégique	Agir pour l'environnement et la transition énergétique
Objectifs	Générer des économies d'énergie
Action nom	Réhabilitation de l'Hôtel de Ville
Action n°	9
Statut	A venir
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Ville d'Ugine
Description de l'action	La mairie a fait l'objet, il y a quelques années, d'un diagnostic énergétique dans le cadre de la campagne lancée pour l'ensemble des bâtiments communaux. Aujourd'hui, il convient d'effectuer des travaux de rénovation en vue notamment de réhabiliter le bâtiment et d'améliorer sa performance énergétique.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel	Coût prévisionnel : 600 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	DSIL 2024 : 240 000 € Rechercher d'autres éventuels financeurs
Calendrier	Début des travaux : 2023 Fin des travaux : 2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- m ² réhabilités - % d'économie d'énergie
Conséquence sur la fonction de centralité	La réhabilitation thermique de la Mairie participe à l'atteinte des objectifs TEPOS du territoire Arlysère et renforce l'exemplarité de la commune face aux enjeux de transitions énergétiques.
Annexe	



FICHE ACTION N° 10

RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE PRINGOLLIET

Orientation stratégique	Agir pour l'environnement et la transition énergétique
Objectif	Générer des économies d'énergie
Action nom	Réhabilitation du groupe scolaire Pringolliet
Action n°	10
Statut	A venir
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville d'Ugine
Description de l'action	<p>Le groupe scolaire Pringolliet, accueille aujourd'hui 260 élèves et est constitué des plus grandes écoles maternelles et élémentaires de la ville. La mairie a réalisé en 2008 un Audit Énergétique Global pour l'ensemble des bâtiments communaux.</p> <p>Aujourd'hui, il convient d'effectuer des travaux de rénovation en vue notamment de réhabiliter les bâtiments et d'améliorer leur performance énergétique.</p> <p>Les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une rénovation thermique ambitieuse du bâtiment, - mise aux normes et mise en conformité - améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des élèves, et les conditions de travail du personnel.
Partenaires	Etat (DSIL) – Conseil Départemental ? – Région ?
Dépenses prévisionnel	Coût prévisionnel : 1 653 635 € (753 635 € maternelle et 900 000 € primaire)
Plan de financement prévisionnel / définitif	DSIL 2023 (demande en cours) 200 000 € pour la maternelle DSIL 2024 pour la primaire Conseil Départemental : 363 800 € (22%) (à confirmer)
Calendrier	Début des travaux : 2023 Fin des travaux : 2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - m² réhabilités - % d'économie d'énergie
Conséquence sur la fonction de centralité	La réhabilitation thermique du groupe scolaire Pringolliet participe à l'atteinte des objectifs TEPOS du territoire Arlysère et renforce l'exemplarité de la commune face aux enjeux de transitions énergétiques.
Annexe	



FICHE ACTION N° 11

ÉVOLUTION DU RCU

Orientation stratégique	Agir pour l'environnement et la transition énergétique
Objectif	Générer des énergies renouvelables et de récupération
Action nom	Extension du RCU
Action n°	11
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville d'Ugine
Description de l'action	<p>La commune d'Ugine est de plus en plus sollicitée par les propriétaires, les copropriétés ou encore les bailleurs souhaitant bénéficier des avantages du RCU.</p> <p>La SEM4V souhaite en effet, raccorder petit à petit son parc de logements sociaux au RCU de la ville, en profitant des projets de réhabilitation de ses bâtiments pour programmer leur raccordement.</p> <p>Les bâtiments de la Montagnette ont été raccordés puis ceux du Clos le seront lors des travaux débutant en 2023.</p> <p>Aujourd'hui, afin d'évaluer la faisabilité du projet, la commune souhaite réaliser une étude pour développer ce réseau de chaleur urbain et répondre aux besoins de raccordement.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnelles	Travaux : 810 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Banque des territoires pour étude de faisabilité, ADEME (récupération des CEE : 60 000 € / bâtiment d'habitation raccordé, et 55 000 € / bâtiment tertiaire)
Calendrier	2023 - 2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements/bâtiments raccordés - Km de réseaux créés - % d'économies d'énergie
Conséquence sur la fonction de centralité	En raccordant des logements au RCU, la ville d'Ugine permet aux occupants (propriétaires ou locataires) de bénéficier d'un système de chauffage à des coûts maîtrisés. Ce réseau de chaleur bénéficie directement à l'attractivité des logements de la commune.
Annexe	



FICHE ACTION N° 12

INSTALLATIONS DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Orientation stratégique	Agir pour l'environnement et la transition énergétique
Objectif	Générer des énergies renouvelables et de récupération
Action nom	Installations de panneaux photovoltaïques
Action n°	12
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville d'Ugine
Description de l'action	<p>La Ville d'Ugine s'est investie, depuis des années, dans la concrétisation d'actions permettant de contribuer très significativement à l'atteinte des objectifs TEPOS établis à l'échelle du Territoire Arlysère.</p> <p>La commune a déjà réalisé plusieurs installations photovoltaïques et souhaite poursuivre avec la réalisation de nouveaux projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toiture Ehpad, - Toiture du tennis couvert, - Ombrières de parking sur le site d'Ugitech.
Partenaires	Sur les installations photovoltaïques déjà réalisées, soutien de l'ETAT (DSIL 2020 : 60 000 €)
Dépenses prévisionnel	Coût prévisionnel : 1 200 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	DSIL 2020 : 60 000 € Pour les prochaines installations, soutien possible uniquement pour les installations en auto-consommation
Calendrier	2023 – 2025 moyenne d'un toit par an
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - panneaux installés en m² - KWc produits
Conséquence sur la fonction de centralité	La Ville d'Ugine agit pour demeurer une ville économe et durable en renforçant son exemplarité. Cette dynamique, engagée depuis des années, est amplifiée à la faveur du programme Petites Villes de Demain. Ces projets contribueront fortement à un renforcement de l'attractivité de la Commune et à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des Uginois, d'autant plus qu'ils pourraient en devenir les principaux consommateurs à la faveur d'une boucle locale, novatrice et vertueuse.
Annexe	

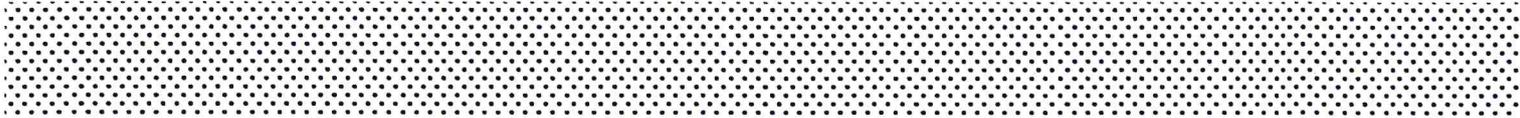


FICHE ACTION N° 13

RÉHABILITATION DU PARC LOCATIF SOCIAL

Orientation stratégique	Agir pour l'environnement et la transition énergétique
Objectif	Générer des économies d'énergie
Action nom	Réhabilitation du Parc de logements sociaux de la SEM4V
Action n°	13
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	SEM4V et Ville UGINE pour RCU
Description de l'action	<p>En 2008, la Ville d'UGINE a lancé un Audit Energétique Global sur l'intégralité des bâtiments communaux et du parc locatif de la SEM4V.</p> <p>Suite à cet audit, les déperditions ont été recensées et depuis, la Ville d'UGINE a lancé un programme de réhabilitation des bâtiments publics.</p> <p>De son côté, La SEM4V a engagé la réhabilitation énergétique performante de son parc de logements. Ainsi, les groupes la Sélive, les Soldanelles, le Stade, la Grange à Dîme et plus récemment la Montagnette ont été rénovés. Ils représentent environ 170 logements. La SEM4V poursuit ces opérations de réhabilitation énergétique de grande envergure par la rénovation des logements du quartier du Clos programmée, avec le soutien de la Commune d'UGINE. Au total, ce sont 140 logements qui sont concernés par ce projet et qui, en parallèle de leur réhabilitation, seront raccordés au Réseau de Chaleur Urbain de la ville.</p> <p>Sont également inscrits dans le Plan Stratégique de Patrimoine, la réhabilitation énergétique de 300 logements d'ici 10 ans.</p>
Partenaires	Ville d'UGINE, Arlysère, SEM4V
Dépenses prévisionnel	Projet « LE CLOS » : 6 907 220 € dont Raccordement au RCU (Ville) 250 000 € / Travaux (SEM4V : 6 657 220 €)
Plan de financement prévisionnel / définitif	ADEME : CEE Autres financements à trouver
Calendrier	Le Clos : 2023 à 2026. Calendrier global : programme jusqu'en 2032.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - m² réhabilités - % d'économie d'énergie - Nombre de logement réhabilités - Etiquette énergétique





Conséquence sur la fonction de centralité	La réhabilitation de ces logements permettra de remettre sur le marché locatif social des biens répondant aux besoins actuels. Cette offre adaptée participera à l'attractivité de la ville et permettra d'accueillir de nouveaux ménages. Par ailleurs, cette action agit en faveur de la transition énergétique.
Annexe	

FICHE ACTION N° 14

AMENAGEMENT ILOT REYDET

Orientation stratégique	Agir pour la compétitivité et l'innovation
Objectif	Favoriser l'attractivité de la ville
Action nom	AMENAGEMENT ILOT REYDET
Action n°	14
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville d'Ugine
Description de l'action	<p>La troisième entrée de ville, initialement située au rond-point de Bavelin, tend à se déplacer au rond-point d'Outrechaie. La réflexion va être portée par le projet d'aménagement de l'îlot Reydet : un projet complet d'aménagement urbain et d'embellissement.</p> <p>C'est notamment à travers ce projet que cette troisième entrée de ville sera confortée.</p> <p>Des études urbaines vont être lancées en 2023 et en fonction des conclusions, la ville définira les orientations de développement de la ZAC.</p>
Partenaires	Banque des Territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Etude urbaine : 30 000€</p> <p>Evaluation environnementale : 25 000 €</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Demande de cofinancement à faire auprès de la Banque des territoires
Calendrier	Etudes : 2 ^{ème} trimestre 2023
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Indicateurs possibles en fonction des orientations définies suite aux études :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements créés, - Nombre de locaux artisanaux créés.



FICHE ACTION N° 15

ACQUISITION ET RÉHABILITATION « MAISON RAVIER »

Orientation stratégique	Agir pour la compétitivité et l'innovation
Objectif	Favoriser l'implantation d'entreprises
Action nom	Réhabilitation de la maison Ravier
Action n°	15
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Ville d'Ugine
Description de l'action	<p>La Ville d'Ugine a pour projet une opération ambitieuse de revitalisation du hameau d'Héry avec l'acquisition de la propriété Ravier composée d'un bâtiment principal de 180 m² environ sur deux niveaux et d'une annexe de 28 m². Ce bâtiment abritait anciennement un bar – restaurant ainsi qu'un commerce. Depuis des années, il n'était plus occupé et s'apparente aujourd'hui à une friche commerciale.</p> <p>Compte-tenu du potentiel de ce bien pour la revitalisation du centre village, et dans la perspective d'une rapide réhabilitation et requalification de cette friche située en bordure de la RD n°109, desservant notamment le Val d'Arly et ses stations, il était opportun de procéder à des travaux.</p>
Partenaires	Conseil Départemental – Etat
Dépenses prévisionnel	350 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	ETAT : DSIL 2021 Rénovation énergétique (France Relance) : 100 000 € Demande à faire au Conseil Départemental au titre du Programme d'aide aux hébergements touristiques marchands
Calendrier	Début des travaux : octobre 2022 Fin des travaux : 2023
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - m² réhabilités - % d'économie d'énergie
Conséquence sur la fonction de centralité	Création d'un bar/restaurant, d'un commerce de village et d'un hébergement touristique collectif pour participer à la revitalisation du hameau d'Héry-sur-Ugine ainsi qu'au développement de l'offre touristique.
Annexes	



FICHE ACTION N° 16

SÉCURISATION ET REQUALIFICATION DE L'AVENUE DE SERBIE

Orientation stratégique	Agir pour l'environnement et la transition énergétique
Objectif	Générer de nouvelles mobilités
Action nom	Sécurisation et requalification de l'avenue de Serbie
Action n°	16
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville d'Ugine
Description de l'action	<p>L'avenue de Serbie est un des principaux axes traversant la ville, elle contribue à relier un des pôles commerciaux à des structures publiques comme l'Espace Jeunesse, le collège, le complexe sportif...</p> <p>La nécessité de reprise des réseaux secs a conduit la municipalité à programmer un projet de requalification de cet axe en incluant des espaces de mobilité partagée afin de favoriser l'utilisation des mobilités douces dans le quotidien des Uginois, mais également en embellissant cette avenue afin de contribuer directement à l'attractivité de la Ville et en améliorant le cadre de vie des usagers.</p>
Partenaires	ETAT – Arlysère (prend en charge les travaux réseaux d'eaux) – SDES (participation de la Commune aux opérations d'enfouissement du réseau éclairage public)
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel : 1 017 500 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	ETAT DSIL 2022 : 131 099 €
Calendrier	Début des travaux : juin 2022 Fin des travaux : juin 2023
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - ml de voirie requalifiés - ml de cheminements piétonniers aménagés - % d'économies d'énergie réalisés (éclairage public led)
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'accès à un des pôles commerciaux de la Ville ainsi qu'au collège, aménagements favorisant l'utilisation des mobilités douces ainsi que des transports en commun.
Annexes	



FICHE ACTION N° 17

SECURISATION ET REQUALIFICATION DE LA RUE FELIX CHAUTEMPS

Orientation stratégique	Agir pour la compétitivité et l'innovation Agir pour l'environnement et la transition énergétique
Objectifs	Favoriser l'attractivité de la ville Favoriser l'installation et le maintien des entreprises Générer de nouvelles mobilités
Action nom	Sécurisation et requalification de la rue Félix Chautemps
Action n°	17
Statut	À venir
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Ville d'Ugine
Description de l'action	La rue Félix Chautemps est une rue semi-piétonne où l'on retrouve une partie du linéaire commercial du Chef-Lieu. Elle dessert également la Mairie et l'Église et conduit à la Place de l'Hôtel de Ville. Cette rue est régulièrement sollicitée lors d'animations associatives, de marchés ou encore d'animations organisées par la commune. Il convient aujourd'hui de la sécuriser et de la requalifier, en intégrant des aménagements urbains favorisant le vivre-ensemble ainsi qu'en partageant les espaces pour encourager l'usage des mobilités douces. De plus, embellir cette rue permettra d'améliorer le cadre de vie du pôle, et favorisera le flux des administrés, au bénéfice des commerçants et restaurateurs qui s'y situent. Action au stade de projet, pas de plan d'aménagement établi
Partenaires	Arlysère (pour les travaux réseaux d'eaux) Commerçants concernés, habitants
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel : 500 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Partenaires financiers à rechercher
Calendrier	2024-2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- ml requalifiés - ml de cheminements piétonniers aménagés - % d'économies d'énergie (éclairage public led)
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'accès à un des pôles commerciaux de la Ville, et aménagements favorisant l'utilisation des mobilités douces.
Annexes	



FICHE ACTION N° 18

CRÉATION D'UN BÂTIMENT RELAIS

Orientation stratégique	Agir pour la compétitivité et l'innovation
Objectif	Favoriser l'installation et le maintien des entreprises
Action nom	Création du bâtiment relais n°8
Action n°	18
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Ville d'Ugine
Description de l'action	<p>La pression financière mais aussi la volonté croissante pour les TPE – PME, et notamment les entreprises artisanales, de trouver des locaux qui leur permettent d'exercer leur activité, ont conduit la Ville d'Ugine à travailler sur de nouvelles actions en adéquation avec ces demandes.</p> <p>La Ville d'Ugine, soucieuse de répondre aux attentes de ces entreprises, et ce afin d'accompagner leur développement et ainsi la création d'emploi sur son territoire, souhaite réaliser un bâtiment à cet effet, dans le secteur des Mottets, d'une surface de 950 m², permettant l'installation de 4 entreprises.</p> <p>Des panneaux photovoltaïques seront également installés sur le toit de l'atelier relais, participant ainsi à l'atteinte des objectifs de la commune (1 à 2 toits par an).</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel : 700 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	A rechercher
Calendrier	2024-2025
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Surface de locaux créée en m² - Surface d'installation photovoltaïque en m² - Nombre d'entreprises installées
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> - Implantation de nouvelles entreprises, - Favorise l'attractivité économique de la ville, - Création d'emplois
Annexes	



FICHE ACTION N° 19

ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL DANS LES ÉCOLES

Orientation stratégique	Agir pour la compétitivité et l'innovation
Objectif	Favoriser la transition numérique
Action nom	ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL DANS LES ÉCOLES
Action n°	19
Statut	En cours
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	Ville d'Ugine
Description de l'action	<p>Pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative au regard de l'expérience de la crise sanitaire de la COVID-19 et compte tenu de la volonté de la commune d'accompagner au mieux les écoles de son territoire pour un accueil des enfants de qualité, la ville d'Ugine a lancé le projet d'équiper chaque école en matériel numérique.</p> <p>La commune a installé des écrans numériques interactifs ainsi que des ordinateurs.</p>
Partenaires	Etat
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépense subventionnable : 53 180 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	ETAT (FRANCE RELANCE) : 30 000 € (56%)
Calendrier	2022 - 2023
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- nombre de classes équipées
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet contribue à la modernisation du cadre de travail des écoliers et permet, grâce à ces outils numériques, une ouverture plus large des moyens pédagogiques, connectés aux multiples dispositifs et services proposés par la Commune ou autres acteurs.
Annexes	



FICHE ACTION N° 20

BOUTIQUE ET VITRINES EPHEMERES

Orientation stratégique	Agir pour la compétitivité et l'innovation
Objectif	Favoriser l'installation et le maintien des entreprises
Action nom	Création d'une boutique et deux vitrines éphémères
Action n°	20
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Ville d'Ugine
Description de l'action	<p>Une boutique éphémère consiste à ouvrir un point de vente sur une courte durée.</p> <p>Initialement, le concept de boutique éphémère est utilisé par les marques nationales qui profitent de cette viralité pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tester de nouveaux produits avant de les intégrer à leur gamme, - Utiliser la viralité du concept pour des collections limitées, - Fêter un événement de la marque, - ... <p>Ici, le concept est porté par la Ville. Elle mettra à disposition un espace à vocation commerciale pour permettre à des professionnels de tester leur activité, en ayant une idée précise de l'intérêt suscité par leur marque / leurs produits, tout en gagnant en notoriété avant de s'implanter de manière pérenne. En effet, l'effet « pop-up » suscite la curiosité et permettra d'augmenter la visibilité d'un professionnel pour le lancement ou l'évolution de son projet.</p> <p>La vitrine éphémère permettra quant à elle de valoriser des activités artisanales, artistiques ou agricoles et d'en assurer la promotion.</p> <p>L'objectif est d'offrir un levier de visibilité aux professionnels ugiinois qui ne possèdent pas de point de vente (et qui ne sont pas intéressés par la boutique éphémère).</p> <p>Les deux éléments sont complémentaires et participeront à la redynamisation du centre bourg et du linéaire commercial tout en réaffectant des activités au sein de locaux vacants.</p> <p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir de nouvelles activités commerçantes, • Soutenir les artisans, producteurs et artistes Ugiinois, • Permettre à un professionnel de tester un point de vente à Ugine avant de s'implanter,



	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'implantation de commerçants sur le territoire, • Réaffecter deux cellules commerciales vacantes, • Favoriser l'attractivité de la ville en proposant un concept novateur pour les professionnels.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût des travaux d'aménagement : 30 414 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Début des travaux : août 2022 Ouverture : décembre 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Surface de locaux aménagés - Nombre de commerçants accueillis (boutique) - Nombre de professionnels exposés (vitrines)
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> - Implantation de nouvelles entreprises, - Favorise l'attractivité économique de la ville.
Annexes	

FICHE ACTION N° 21

HABITAT – LIENS DE PROXIMITÉ

Orientation stratégique	Agir pour l'environnement et la transition énergétique
Objectif	La rénovation énergétique et les enjeux de l'habitat
Action nom	Habitat – Liens de proximité
Action n°	21
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Arlysère
Description de l'action	<p>L'habitat, compétence portée par l'agglomération Arlysère, la ville d'Ugine est un lien de proximité essentiel.</p> <p>A l'échelle de la ville d'Ugine, cette dernière vient compléter les actions portées engagées par Arlysère.</p> <p>La ville a donc pour projet de développer le relais de proximité pour les administrés, afin de les accompagner sur les démarches administratives des différentes aides à la rénovation énergétique de leur habitat.</p> <p>Avec la création de ce relais, et par le biais des réunions de quartier « acteurs de ma ville », de la structure FRANCE SERVICES, des conseillers numériques et autres moyens de communication mis en place, la Ville d'Ugine accompagne les actions Habitat auprès des locaux et fait la promotion de ces offres.</p> <p>Grâce à sa proximité auprès des administrés, la commune représente un réel levier pour les ménages ayant des difficultés à se lancer dans des projets de rénovations.</p> <p>De cette façon, la ville d'Ugine va bénéficier du partenariat entre Arlysère et l'Asder, pour proposer des actions de sensibilisation auprès des copropriétés qui peuvent être accompagnées dans des projets de rénovation énergétique.</p>
Partenaires	<p>Arlysère</p> <p>Copropriétés : conseils syndicaux, syndicats</p> <p>SOLIHA – ASDER – professionnels du bâtiment – banques – notaires ...</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses de fonctionnement (moyens humains : chef de projet PVD et agents FRANCE SERVICES notamment)
Plan de financement prévisionnel / définitif	



Calendrier	2023 – 2027
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- nombre d'actions réalisées, - nombre de foyers accompagnés, - nombre de supports de communication.
Conséquence sur la fonction de centralité	Favoriser le déploiement des actions proposées par Arlysère en matière d'habitat. La Commune devient ainsi le contact privilégié, de proximité, centralisé, pour les habitants, copropriétés, propriétaires, professionnels...
Annexes	

FICHE ACTION N° 22

EVOLUTION CENTRE D'ART CURIQX ET DE L'OFFRE CULTURELLE

Orientation stratégique	Agir pour l'excellence des services à la population
Objectif	Assurer l'accès pour tous aux activités sportives, artistiques, culturelles et de loisir
Action nom	Evolution du centre d'art Curiox
Action n°	22
Statut	A venir
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Ville d'Ugine
Description des actions	<p>La ville a déjà engagé de nombreuses actions culturelles accessibles au plus grand nombre.</p> <p>En collaboration avec Arlysère Ugine a créé le FESTIVAL UNIVERS NUMERIQUES UGINE (UNU). Cet événement a pour objectif de livrer au plus près du public des propositions artistiques innovantes et contemporaines, peu connues sur le territoire. Ugine accueille également le dispositif MicroFolie, un programme culturel et innovant soutenu par l'Etat qui consiste à intégrer un musée numérique éphémère.</p> <p>Aussi, afin de valoriser le patrimoine industriel, la Ville, en collaboration avec la FACIM (fondation pour l'action culturelle internationale en Montagne) et un artiste photographe, a réalisé une exposition extérieure de photos grand format intitulée « Ugine, une ruée vers l'acier ». Ces photographies montrent des vues intérieures de l'usine mais aussi les hommes et les femmes qui y travaillent.</p> <p>La ville a également mis en place la carte Loisir Multipass' pour soutenir l'accès aux activités du territoire pour les moins de 17 ans.</p> <p>En parallèle, la ville a ouvert en 2019 Curiox, centre d'Art et de Rencontres situé dans le quartier des Fontaines et a pour but de centraliser et de renforcer l'offre culturelle sur le territoire. En réhabilitant l'ancienne église du quartier, la Ville a sauvé un élément important du patrimoine, témoin de l'histoire économique et sociale uginoise. La volonté était donc de conserver ce lieu de partage et de découvertes ; en offrant un accès spécifique à la culture et à l'art, aux Uginois et plus largement au public de la région. Aujourd'hui, Curiox fonctionne en régie communale.</p>



	<p>Afin de préserver ce pôle culturel sur le territoire, il est aujourd'hui nécessaire de réfléchir sur l'évolution du statut du centre.</p> <p>Au travers de ces actions, la ville affirme sa volonté de proposer un vaste programme culturel et de mettre en avant son patrimoine.</p>
Partenaires	Banque des territoires pour étude (en cours)
Dépenses prévisionnel/définitif	4000€ (Dépense étude Curiox)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Demande de financement étude auprès de la Banque des Territoires
Calendrier	2023 – 2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Bilan résultats
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Curiox, centralise l'offre culturelle sur le territoire et redynamise le quartier des Fontaines (périmètre ORT) ➔ Offrir un accès pour tous à l'art et à la culture dans un milieu plutôt rural ➔ Joue un rôle dans la redynamisation de la ville grâce aux évènements organisés

ANNEXE

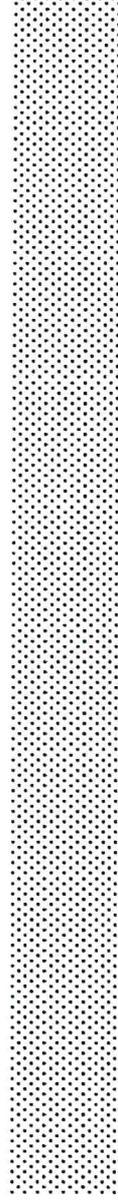
MAQUETTE FINANCIERE

CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN



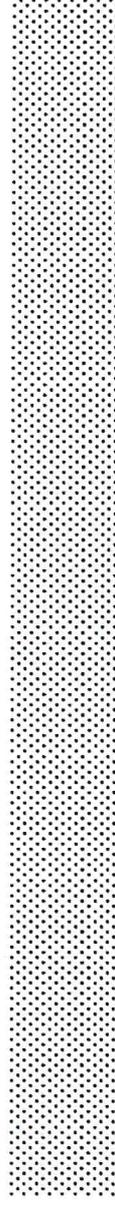
ANNEXE CARTOGRAPHIQUE

CONVENTION PETITE VILLE DE DEMAIN



ANNEXE CARTOGRAPHIQUE

LOCALISATION DES ACTIONS



LOCALISATION DES ACTIONS DU PROGRAMME PETITE VILLE DE DEMAIN



Les numéros renvoient à la numérotation des fiches action réalisées dans le cadre du programme Petite-Ville de Demain
Le renvoi au n° 19 n'apparaît pas au regard du caractère non-géolocalisable de l'action

0 250 500 m

ANNEXE CARTOGRAPHIQUE

PERIMETRE ORT



PERIMETRES ORT



PERIMETRE ORT

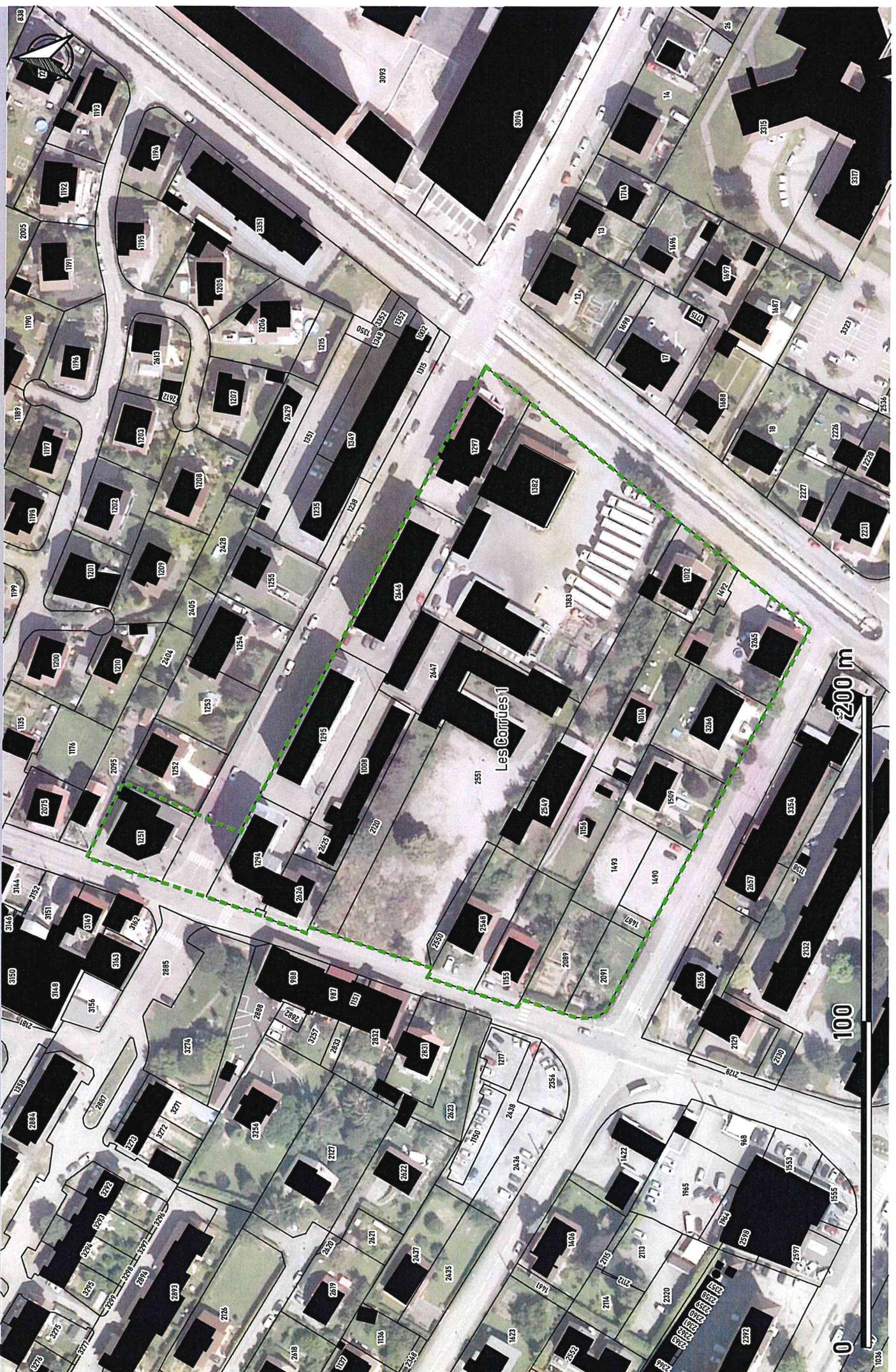
- Chef-Lieu
- Les Corrûes 1 & 2
- Les Fontaines



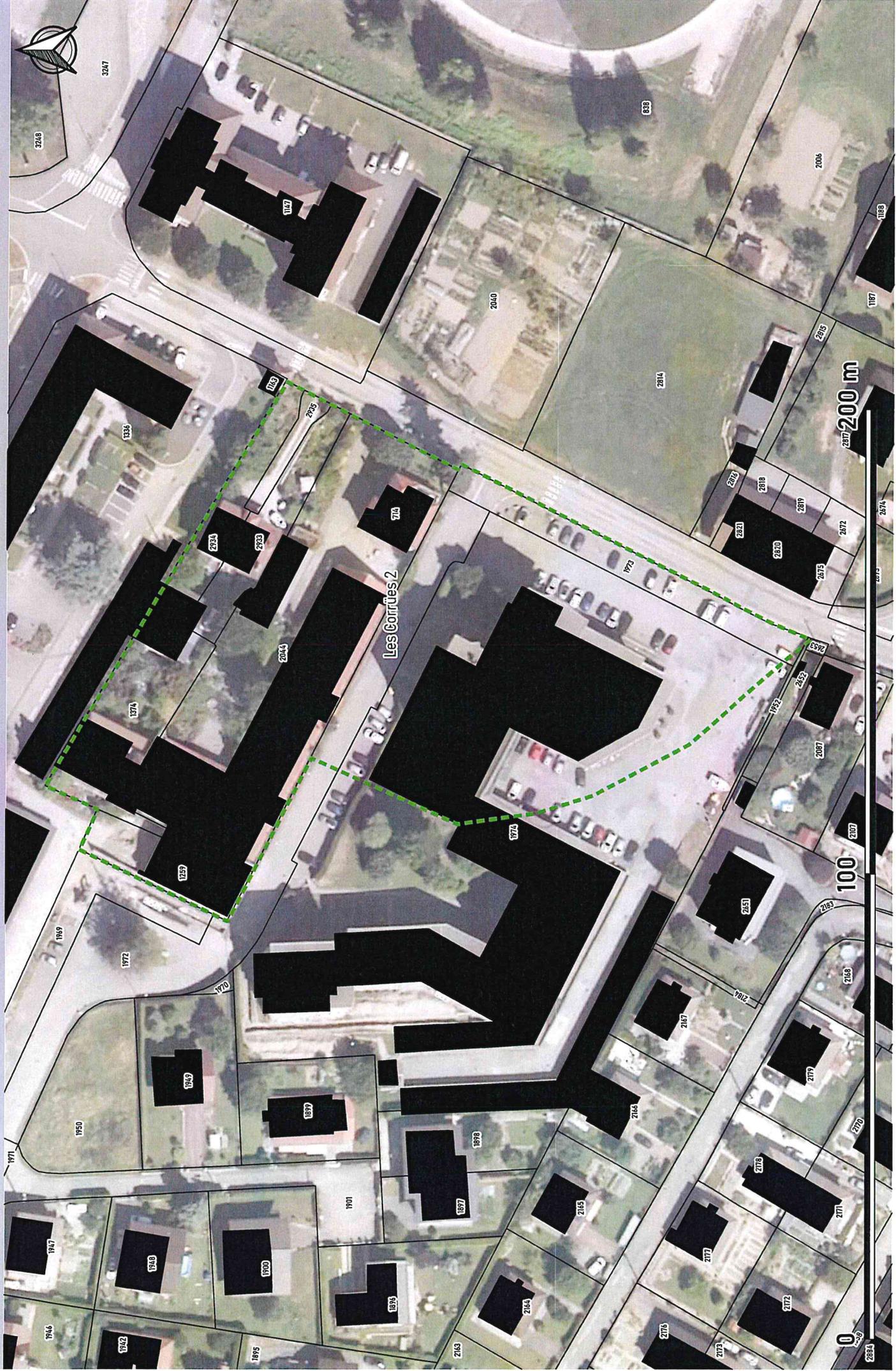
PERIMETRES ORT - CHEF-LIEU



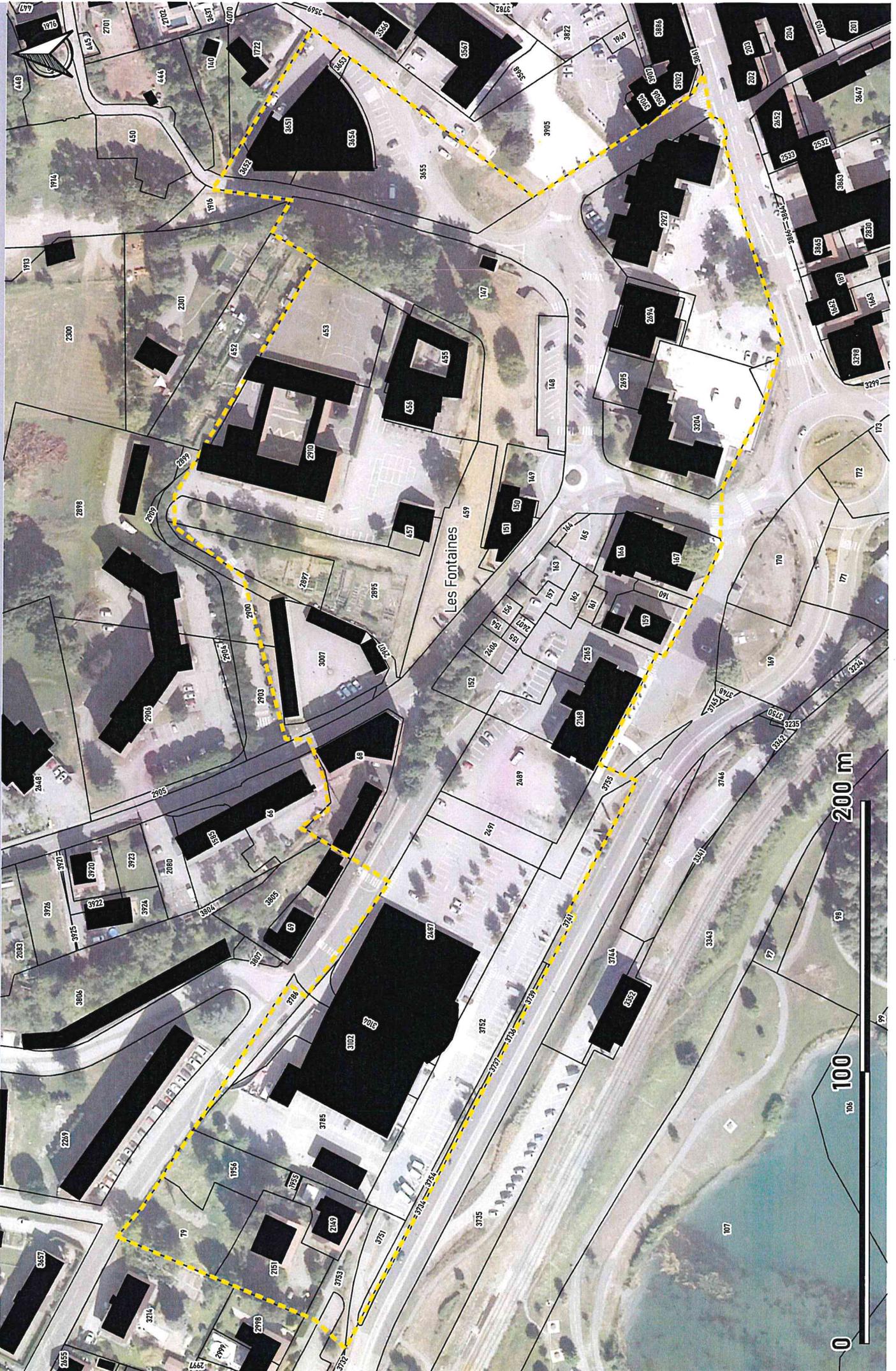
PERIMETRES ORT - LES CORRÛES 1



PERIMETRES ORT - LES CORRUES 2



PERIMETRES ORT - LES FONTAINES



LISTE DES PARCELLES CONCERNÉES PAR LES PERIMETRES ORT

CHEF LIEU

E586 E2280 E1963 E497 E2686 E567 E2494 E501 E491 E566 E502 E3877 E527 E3875 E536 E3876 E498 E3874 E496 E3873 E2687 E495 E2461 E537 E3215 E529 E3217 E2431 E3218 E532 E544 E2432 E538 E528 E533 E1723 E534 E3195 E535 E3192 E1965 E2279 E1982 E1798 E1983 E612 E2221 E609 E1763 E610 E543 E555 E1766 E3166 E540 E558 E1767 E1863 E2940 E575 E539 E611 E1826 E616 E3221 E617 E587 E620 E751 E619 E3219 E618 E1981 E2199 E565 E2086 E2832 E2200 E564 E3194 E563 E3224 E562 E3223 E2039 E3226 E2038 E3222 E2672 E554 E1818 E3193 E1819 E3190 E613 E1799 E2454

LES FONTAINES

E3734 E154 E3752 E156 E3754 E155 E3753 E2407 E2489 E3654 E2491 E3651 E2487 E3652 E3102 E3653 E3755 E2903 E3785 E459 E3741 E2910 E3739 E3007 E3104 E2895 E68 E2907 E2149 E457 E1955 E2897 E2151 E2900 E1956 E455 E79 E456 E3751 E453 E3786 E2899 E3737 E3736 E147 E2168 E2165 E152 E157 E163 E162 E164 E165 E166 E161 E166 E159 E160 E167 E151 E148 E2695 E3204 E2927 E2694 E149 E150 E3655 E2406

LES CORRUES 1

D1509 D1490 D1487 D2091 D1493 D2549 D1156 D2089 D1155 D2548 D2550 D2551 D1383 D1014 D1295 D1008 D2120 D1382 D1297 D1492 D1012 D2646 D2647 D3265 D3266 D2624 D2625 D1294 D1251

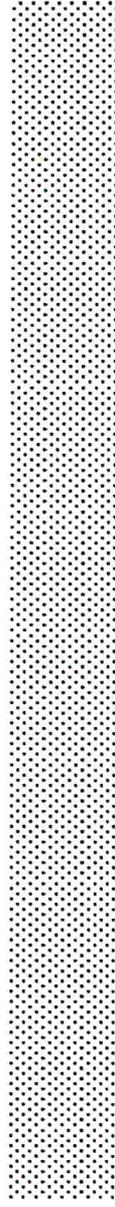
LES CORRUES 2

D1974 D1972 D1952 D1973 D2044 D1374 D1259 D2934 D2933 D714 D2935 D2653

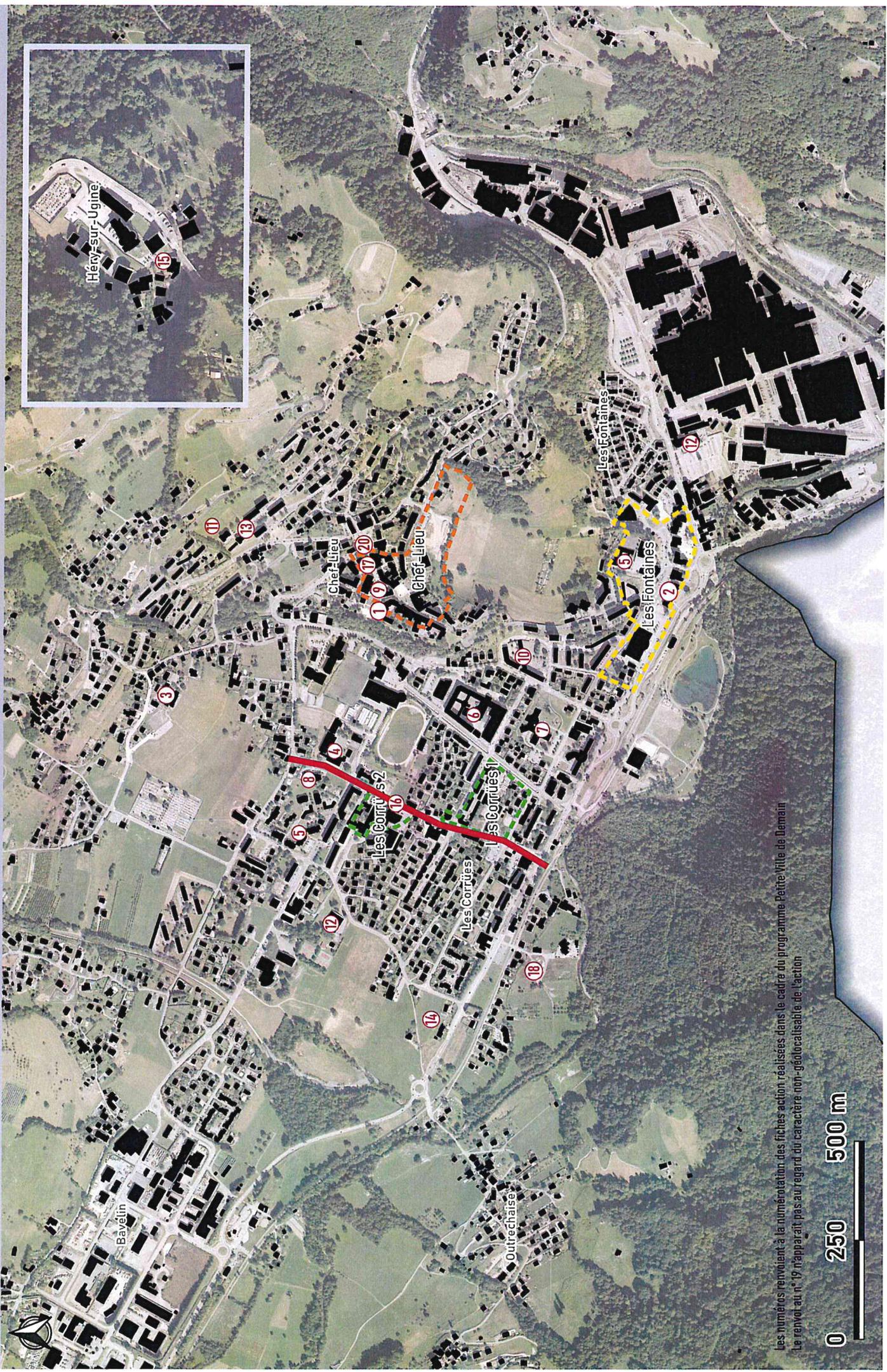


ANNEXE CARTOGRAPHIQUE

SYNTHESE



CARTE SYNTHÈSE (ACTIONS & PERIMETRE)



Les numéros renvoient à la numérotation des fiches action réalisées dans le cadre du programme Petite Ville de Demain
Le renvoi au n° 19 n'apparaît pas au regard du caractère non-géolocalisable de l'action

